



Le portrait du Journal du Palais

On the Road, again !

Après avoir traversé une zone de turbulences, Romain Carrier, qui célèbre cette année le 15^e anniversaire de sa société de transport n'a rien perdu de sa hargne à dénoncer les absurdités d'un système. Encore moins, son esprit d'entrepreneur. *Page 24*

Du nouveau à Vitagora

Oisín Morrin, dirigeant de la société Tippagral à Longvic est le nouveau président de Vitagora. C'est l'une des annonces faites le 4 avril à l'occasion des 20 ans du Pôle de compétitivité dédié à l'agroalimentaire. *Page 4*

Les bons chiffres du GIR

En 2024, le Groupement Interministériel de Recherche (GIR) Bourgogne a procédé à la saisie de 2,8 M€ d'avoirs illicites sur le territoire. Le GIR entend par ailleurs travailler plus spécifiquement contre le blanchiment et augmenter ses actions en direction de la saisie d'avoirs numériques. *Page 9*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

Hacking Health Besançon en route pour sa 9^e édition



Marathon de l'innovation en santé né à Montréal en 2012, le Hacking Health a trouvé en Bourgogne Franche-Comté un terreau fertile, là où, dans bien d'autres régions, il a fait feu de paille. Alors que la neuvième édition est attendue du 17 au

19 octobre, il offre aujourd'hui un parcours complet, jusqu'à la mise sur le marché, permettant à tout professionnel de santé, patient ou aidant ayant une idée, de lui donner vie. « Si dans notre territoire, le Hacking Health dure, alors que, par exemple, à

Lyon il ne devrait pas connaître de nouvelle édition, c'est, qu'ici, l'on va chercher de vraies problématiques auprès des soignants et des patients », défend Christophe Dollet, fondateur du Hacking Health Besançon. Trois cents participants sont attendus

pour l'édition 2025, la vingtaine d'équipes de porteurs de projets sera accompagnés par une trentaine de coaches et d'experts pour faire émerger des preuves de concept.

Page 8

La Banque des territoires porte bien son nom

Dans un contexte économique général de repli, Mathieu Aufavre, directeur général de la Banque des territoires en BFC veut faire souffler « un vent d'optimisme » fondé sur un indicateur : le montant record de 514 M€ de prêts signés en 2024 au service du développement des ter-

ritoires. La Banque des territoires, une des directions de la Caisse des dépôts, s'engage ainsi en BFC sur le logement social, la transition écologique, mais aussi l'enfance protégée en aidant notamment deux dossiers d'ampleur portés par l'association SOS Villages d'enfants. *Page 10*

IA et droits du travail. *Page 21*



BATISSEURS BOURGUIGNONS

La maison passion

N° 1 RÉGIONAL



CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES



R 28302 - 4963 - 2€



DES BONS PLANS ET DES EXPÉRIENCES À PARTAGER

© Ouang - stock.adobe.com



NOUVELLE ÉDITION !



En vente chez votre libraire, sur internet et sur les réseaux sociaux

www.petitfute.com

VERSION NUMÉRIQUE OFFERTE



Les Entrep' Bourgogne 2024-2025 150 Graines d'Entrepreneurs à la Une

LES ENTREP' BOURGOGNE

Réseau
Entreprendre
BOURGOGNE

Palmarès 2025

PRIX INNOVATION

Le projet présente un caractère innovant, le produit permet d'intégrer des innovations et de susciter des applications nouvelles.

Vainqueurs ex-aequo : **NEXOMEDIS** et **MEPLASTIX**

Nexomedis permet d'automatiser le test de Kleihauer pour diviser par 2 le temps d'analyse et réduire de 30 % les erreurs humaines, garantissant une prise en charge plus rapide et fiable des patientes.

Meplastix permet l'économie circulaire en impression 3D en recyclant les déchets plastiques sous forme de filaments.

PRIX VALORISATION AGRO-ALIMENTAIRE

Les projets ont su se démarquer par leur créativité et explorer de nouvelles pistes en matière d'alimentation et de santé.

Vainqueur : **BOOBSTER**

Un allaitement en douceur.

PRIX NUMÉRIQUE MONDE CONNECTÉ

Le projet s'inscrit dans l'émergence des applications numériques, prend en compte les besoins des utilisateurs et propose une réelle valeur ajoutée.

Vainqueurs ex-aequo : **ALED** et **RITY**

Aled est une application visant à améliorer la sécurité des piétons lorsqu'ils rentrent chez eux.

Rity est une entreprise qui gère une application qui met en lien des conducteurs et des passagers souhaitant se rendre à des événements communs, pour se déplacer plus facilement, en sécurité, à moindre coût !



L'équipe Méplastix, prix «Innovation»



Equipe Dunkies et un coach

PRIX COUP DE COEUR

Le jury a récompensé l'idée, la créativité du projet, l'originalité de la démarche et l'enthousiasme de l'équipe.

Vainqueur : **DUNKIES**

Dunkies fabrique des sacs de sport à partir de la revalorisation de ballons de basket usagés.

PRIX DREAM TEAM

L'équipe est remarquable pour son professionnalisme, sa complémentarité, sa créativité collective et son dynamisme.

Vainqueur : **ENVIE**

Des couverts innovants qui diffusent des arômes en bouche pour enrichir la saveur des aliments, modifier leur perception et redonner du plaisir à manger.

PRIX ECO CONCEPTION / AGRO-TRANSITION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets intègrent l'environnement dès la conception du produit, du service et lors de toutes les étapes de son cycle de vie.

Vainqueur : **MATER'VAUX**

Transformation de noyaux de fruits en objets du quotidien.

PRIX PARCOURS D'ENTREPRENDRE

L'équipe a su utiliser toutes les ressources proposées par le programme.

Vainqueur : **MM' Box**

Personnalisez votre maillot en un clic grâce à l'IA.



LE PRESTIGIEUX PRIX « LES ENTREPRENEURIALES »

Le prestigieux prix « LES ENTREPRENEURIALES » récompense une équipe et un projet en tous points excellents : l'utilisation des ressources mises à disposition, la réelle synergie de l'équipe, la démarche aboutie et l'aspect réalisable du projet.

Ce prix a été remporté par l'équipe **MELT & GO** composée de :

Albane Raquillet et Julia Premadas, Institut Agro Dijon, et de Flora Molin Deswartre, ESCP, Aurélie Mammou, BSB, Justine Vincent, Institut Agro Dijon.

Avec le soutien de leur coach et parrain, Jean-Baptiste Amblard et Anais Bambili.

Melt & Go, le baume hydratant en pastilles fondantes, pratique, nomade et écoresponsable.



Nous remercions tous les partenaires financiers qui ont rendu possible cette aventure unique, les établissements d'enseignement supérieur, les enseignants, les coaches, les parrains, les experts et surtout les étudiants pour leur formidable énergie, sans oublier J'aime Dijon et Décideur pour avoir couvert l'évènement.



ILS NOUS SOUTIENNENT

LES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES



Contact : Les Entrep' Bourgogne / Réseau Entreprendre Bourgogne - 15 cours du Parc - 21000 DIJON - Tél : 06 22 02 39 95 - Email : bourgogne@reseau-entreprendre.org

Région BFC. Mardi 8 avril se tenaient à Dijon le salon Vita'Connect et l'assemblée générale du pôle de compétitivité de l'agroalimentaire Vitagora. Un double évènement pour l'association qui fêtait également son vingtième anniversaire.

Vitagora a un nouveau président



L'histoire de Vitagora débute en 2005, à l'initiative du Grand Dijon et d'un groupe de chefs d'entreprise mené par Thomas Derville, ancien dirigeant d'Amora-Maille et cadre d'Unilever. Vingt ans plus tard, l'association s'est imposée dans le paysage économique comme le pôle de compétitivité agroalimentaire des régions de Bourgogne Franche-Comté et d'Île-de-France. Relais en BFC des actions de l'Association nationale des industries alimentaires (Ania) et membre du réseau des Aria de France, Vitagora fédère 680 membres de toute la France (60 % en BFC et 16 % en IDF) et du monde (23 %), dont 84 % d'entreprises de toutes tailles (12 % de grandes entreprises et 88 % d'ETI et PME) et 9 % de laboratoires et centres d'enseignement supérieur.

LA FUSION COMME FORCE

« La réussite de Vitagora, nous la devons en premier lieu à la stabilité de la gouvernance entre le président et le directeur, affirme Pierre Guez, président de Vitagora depuis 2006. Contrairement à d'autres pôles de compétitivité, nous n'avons jamais fixé de limite à nos mandats, ce qui nous a permis de nous inscrire dans une vraie continuité de projets, de créer les conditions d'une stratégie de croissance, d'innovation et de déve-



Oisín Morrin, dirigeant de la société Tippagral à Longvic et nouveau président de Vitagora et Pierre Guez, président sortant. Crédit : JDP.

veloppement international. Mais Vitagora, c'est aussi et surtout la fusion des énergies à laquelle j'ai toujours été attaché : ensemble, entreprises, laboratoires publics et privés, universités et grandes écoles, nous avons construit un outil formidable au service du développement des entreprises et des territoires ». Cette notion de fusion s'est ainsi concrétisée dès les premières heures de la création de la Bourgogne Franche-Comté et s'est poursuivie en 2019 avec la mise en place d'une seule entité pour les deux Aria régionales et leur intégration dans Vitagora : « une initiative unique en France ». Puis, ce fut au tour de l'association FoodTech de rejoindre le pôle de compétitivité en 2022 : « Aujourd'hui, c'est un réseau national fédérant près de 300 pépites

innovantes de l'agroalimentaire au sein de six écosystèmes régionaux », appuie Pierre Guez. « Sur l'appui à la naissance et au développement des start-up, Vitagora, c'est aussi le programme d'accélération ToasterLab, qui a déjà accompagné 75 jeunes entreprises innovantes depuis 2017, précise Christophe Breuille, directeur de Vitagora. Notre association a également été l'artisan de la création à Bretenière d'AgroOno, pôle agroenvironnemental qui contribue à élaborer l'agriculture de demain, et d'un Living Lab à Dijon, permettant aux consommateurs de coconstruire avec les entreprises les solutions d'une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement ». Au total, Vitagora, qui affiche 2,3 M€ de sources de financements annuelles

(dont 50 % en subventions publiques et européennes et 35 % liés aux cotisations des membres), a accompagné, depuis 2005, 394 projets dont 246 ont été financés. Certifié Qualiopi depuis 2019, le pôle a élaboré un catalogue de formations répondant aux besoins spécifiques des entreprises agroalimentaires : « À ce jour, 190 formations pour la montée en compétence ont été organisées et 230 accompagnements spécifiques auprès d'entreprises ont été réalisés », détaille Christophe Breuille ajoutant que Vitagora a également pris au fil de son histoire « une dimension internationale, à travers les différentes missions qu'il organise, les partenariats autour de projets ambitieux avec des centres de recherche ou des pôles de compétence étrangers et surtout l'implantation d'un bureau à Kumamoto au Japon, qui, aujourd'hui, nous ouvre les portes de l'Exposition universelle à Osaka ».

UNE PRÉSIDENTE RENOUVELÉE

Vitagora sera ainsi présent du 12 au 19 avril sur le pavillon France lors de la quinzaine inaugurale sur le thème « Territoires et alimentation : viser des modes de production et de consommation durables ». Cette mission représente un investissement de 300.000 €, financé pour moitié par la région BFC et la Métropole de Dijon et pour la seconde moitié, par 50 % d'apport des entreprises membres, dont Lejay Lagoute qui sera présente sur

place, et 50 % d'autofinancement de Vitagora. « En partenariat avec l'AER BFC, le groupement de promotion des produits régionaux, la CCI BFC, le Gip Bourgogne-Jura vigne et vin, ce déplacement sera l'occasion de porter haut la parole de la filière agroalimentaire française au cœur d'un évènement qui va attirer près de 30 millions de visiteurs. C'est également pour les entreprises membres de Vitagora l'occasion de rendez-vous d'affaires qualifiés, promesses de débouchés futurs sur le marché asiatique à l'heure où la diversification est de mise au regard de la politique menée par l'administration Trump », affirme Pierre Guez.

Enfin, cet anniversaire de Vitagora a été également l'occasion d'élire à la présidence du pôle un nouveau président en la personne d'Oisín Morrin, dirigeant, depuis 2006, de la société Tippagral, spécialiste de la production fromagère à Longvic (120 M€ de CA et 80 salariés). Ce chef d'entreprise d'origine irlandaise, arrivée en France en 1988, est adhérent de Vitagora depuis huit ans et vice-président depuis six ans. Il entend inscrire sa gouvernance autour de quatre grands thèmes : la technologie et la prise en compte de l'IA, le défi social au travers de la RSE, celui de l'environnement et le développement à l'international, avec, dans un premier temps, des explorations à mener en direction du Japon et de la Belgique.

Frédéric Chevalier

Yonne. Depuis plus de 90 ans, l'entreprise familiale spécialisée dans la fabrication de remorques agricoles et industrielles est aujourd'hui le leader français du secteur.

Remorques Louault : ancrée dans l'Yonne, tournée vers l'avenir



À ses débuts, la société Louault est un petit atelier artisanal, au service des exploitants locaux. Mais au fil des décennies, elle accompagne les évolutions du monde rural, se structure, élargit sa gamme de produits, modernise ses procédés. Le véritable tournant s'opère en 2002, lorsque Jérôme Louault, petit-fils du fondateur, reprend l'entreprise familiale. Il en devient le PDG et insufflé un nouvel élan.

Sous sa direction, l'entreprise connaît une transformation profonde. Elle passe du statut de constructeur local à celui de groupe industriel à rayonnement national. « En 2002, lorsque Jérôme Louault reprend la société, il y a une cinquantaine d'employés pour un chiffre d'affaires annuel de 6-7 M€ », assure Stéphanie Louault. Aujourd'hui,

450 salariés travaillent sous la bannière Louault, pour un chiffre d'affaires annuel qui atteint 90 M€.

Malgré cette croissance spectaculaire, l'esprit familial demeure au cœur de l'identité de l'entreprise. Stéphanie Louault le revendique. « On est une entreprise familiale. L'objectif à moyen terme, c'est de transmettre un groupe solide à mes enfants, tout en préservant nos valeurs. » Une ambition de long terme qui s'accompagne d'un ancrage fort dans son territoire d'origine.

NOMBREUX PROJETS

L'année 2024 a été particulièrement dynamique pour Louault, qui a amorcé une nouvelle phase de développement, à la fois humain, industriel et technologique. Dès janvier, le groupe a repris RISA, une société spécialisée dans les équipements spéciaux. Cette acquisition stra-

tégique permet à Louault de se positionner sur des technologies de pointe. RISA a notamment conçu un mini-char autonome, l'Outsider est un engin révolutionnaire que le groupe présente au salon Bauma, à Munich, vitrine internationale des innovations du BTP.

Cette année a commencé sur les mêmes bases que la précédente. Le 2 janvier 2025, les Remorques Louault ont également repris Métal Protection Zingage, un sous-traitant alors en liquidation. L'opération a permis de sauver quatre emplois, auxquels se sont ajoutés deux nouveaux postes. Une manière concrète d'afficher l'engagement social et territorial du groupe. En parallèle, Louault poursuit ses investissements industriels. Un nouveau bâtiment est en construction sur le site de LTI, à Saint-Fargeau, pour augmenter les capacités de production et

sortir davantage de véhicules chaque année. L'objectif ? Accompagner la hausse de la demande. Mais cette montée en puissance se heurte à un défi bien connu des industriels : le recrutement. Le groupe ambitionne d'embaucher une trentaine de salariés supplémentaires en 2025, notamment dans les métiers de la soudure, du montage et de la peinture industrielle. Faute de profils qualifiés, l'entreprise n'hésite pas à miser sur la formation interne. « On embauche même des personnes sans diplôme, et on prend en charge leur formation », explique Stéphanie Louault. Pour bien finir 2025, l'entreprise poyaudine espère valider deux nouvelles acquisitions, actuellement en phase de négociation. Une stratégie de croissance externe assumée, qui vient renforcer une trajectoire déjà solide.

Enzo Beaudet

Région BFC

BLABLACAR BUS RELIE DÉSORMAIS LA BOURGOGNE À L'AÉROPORT D'ORLY.

Depuis le mois d'avril, la plateforme de covoiturage propose une nouvelle liaison directe entre Dijon, Auxerre et l'aéroport d'Orly, renforçant la desserte entre la Bourgogne Franche-Comté et la région parisienne. « Cette nouvelle ligne, opérée plusieurs jours par semaine (du jeudi au dimanche, Ndlr), offre aux voyageurs une alternative pratique, économique et directe pour accéder au deuxième aéroport français », explique Blablacar dans un communiqué. Dans les faits, cette liaison permet alors aux voyageurs en provenance de Bourgogne d'éviter un changement à Paris intra-muros pour rejoindre l'aéroport, une étape nécessaire jusqu'ici. « Orly constitue non seulement un hub aérien majeur, mais aussi une porte d'entrée stratégique vers le sud de la région parisienne, d'autant plus accessible depuis l'arrivée de la ligne 14 du métro en 2024, rappelle l'entreprise. Cette nouvelle liaison illustre la volonté de BlaBlaCar de connecter les villes moyennes aux grands hubs nationaux tout en accompagnant les évolutions des infrastructures ». Avec des billets proposés à des prix compétitifs à partir de 10,99€ entre Auxerre et Orly et 11,99€ entre Dijon et Orly, Blablacar Bus s'affirme comme l'une des plus avantageuses économiquement.

en bref

Côte-d'Or. Distributeur dans le monde viticole, le groupe Faupin se positionne depuis 2003 comme un fabricant d'équipements. Pour répondre à la demande, il installe une unité de production.

Le groupe Faupin engage 4 M€ pour s'agrandir à Beaune



Faupin distribue des machines viti-vinicoles depuis les années 70. Après s'être tournée vers un sous-traitant installé dans le Lot-et-Garonne pour concevoir ses produits, l'entreprise a fini par acquérir ce fournisseur pour se doter de son propre outil de production. C'était en 2003. La filiale Amos Industrie met ses compétences au service des professionnels de la vigne, des industriels de l'agro-alimentaire, mais sait que ces machines peuvent parfois trouver des usages dans d'autres secteurs. « Un retourneur de caisse de raisin peut aussi servir pour retourner d'autres produits », sourit Vincent Feurtey, responsable marketing et communication du groupe Faupin.

Désormais expert de la fabrication d'équipements, le groupe maîtrise sa chaîne

de production et assemble les machines viti-vinicoles sur son site beaunois. « Nous commençons à être à l'étroit, donc l'entreprise s'est dotée d'un terrain de 25.000 m² à côté du siège pour installer un bâtiment de 8.000 m². »

PRODUCTION SUR PLACE

Ce projet, qui devrait être opérationnel en début d'année 2027, nécessitera une enveloppe de 4 M€. « Nous allons donner plus de place à l'assemblage et à l'atelier de réparation », précise Vincent Feurtey. Le futur site abritera également la première ligne de production industrielle d'Amos Industrie à Beaune. « Toute la production 2025 de notre produit phare, les cellules de traitement installées derrière les enjambeurs pour pulvériser les vignes, est déjà vendue. Pour répondre à la demande, nous devons donc nous équiper d'une ligne. » Le projet s'accompagnera



En plus de l'assemblage et de la réparation réalisés à Beaune, le groupe Faupin se dote d'un nouveau bâtiment à 4 M€ et d'une ligne de production. Crédit : Groupe Faupin.

de recrutements, même si le nombre n'est pas encore défini.

Le groupe compte actuellement 100 salariés au sein de Faupin et une trentaine dans son usine de production

dans le Lot-et-Garonne pour un chiffre d'affaires global de 45 M€ en France auquel s'ajoutent 5 M€ réalisés à l'export.

Nadège Hubert

Région BFC

150 M€ D'INVESTISSEMENT POUR LE GROUPE ALSTOM. Le groupe Alstom annonce un plan d'accélération de ses investissements, qui inclut une enveloppe de 150 M€ destinée à accroître la capacité de production du groupe sur plusieurs sites français dont celui de **Belfort** où sera construit un nouveau bâtiment destiné aux activités de préparation à la mise en service commercial des trains à très grande vitesse. D'une longueur de 250 mètres, ce nouveau bâtiment pourra accueillir une rame Avelia Horizon complète. Des investissements sont également prévus sur les sites fabriquant des composants pour les trains à très grande vitesse Avelia, comme **Petit Quevilly**, **Ornans**, **Tarbes** et **Le Creusot**, notamment en ce qui concerne la robotisation et les techniques de soudage avancées. Ces investissements seront assortis de l'embauche d'au moins 1.000 personnes en France en 2025. Ces embauches et les investissements dans la capacité d'Alstom en France permettront en outre de générer ou de sécuriser près de 2.500 emplois auprès des fournisseurs français d'Alstom.

Bénéficiant de plus de 40 ans d'expérience dans la grande vitesse en service commercial, le train à très grande vitesse Avelia Horizon d'Alstom est la dernière génération de train à deux niveaux capable de circuler à des vitesses supérieures à 300 km/h. Il se compose de deux motrices innovantes, de longueur réduite et de voitures articulées à deux étages. Avec la plus grande capacité en sièges sur le marché, Avelia Horizon offre un très haut niveau de service et de confort et, par conséquent, réduit considérablement les coûts d'exploitation par siège. Les coûts de la maintenance préventive sont notamment réduits de 30 %, grâce notamment à l'optimisation des bogies.

en bref



21 RUE DU BOURG . DIJON | ZA DE BEAUREGARD . NORGES-LA-VILLE | 33 RUE CARNOT . BEAUNE
COMMANDEZ EN LIGNE SUR FABRICEGILLOTTE.COM



Côte-d'Or. SFR Centre-Est (groupe Altice) revendique 79% de couverture du département en 5G et annonce une fermeture progressive du réseau cuivre par lots à partir de 2026.

SFR : « Une année de très forte transition technologique »

Dijon Cyrille-Frantz Honegger, délégué centre-est SFR (groupe Altice) a tenu un point-presse à Dijon le mardi 8 avril sur l'activité de l'opérateur télécom en Côte-d'Or. Avec 189 communes bénéficiant de la 5G, SFR revendique 79% de la population couverte dans le département (84% au niveau national). L'opérateur généralise également la 5G à tous les forfaits pour les entreprises et « devient le seul opérateur BtoB à proposer une gamme de forfaits mobile 100% 5G ». Sur ce segment de la 5G, SFR offre également une alternative aux offres fibre pour les logements éligibles : une box 5G sans engagement, incluant une offre THD illimitée, l'accès à la TV depuis l'application SFR dédiée et des appels illimités. Cette offre, qui profite d'une tarification particulière pour les étudiants, séduit tout particulièrement, « c'est dix à



De gauche à droite : Adeline Cavaco, cheffe des ventes du groupe Covercom, Cyrille-Frantz Honegger, délégué régional centre-est SFR, Aurélie Peltier, directrice du magasin SFR rue de la Liberté à Dijon et Xavier Gris-Xavier, son responsable adjoint. Crédit : JDP.

quinze box par mois dans la boutique SFR de la rue de la Liberté à Dijon », assure Adeline Cavaco, cheffe des ventes du groupe Covercom, propriétaire du magasin. 2 Mds € par an sont consacrés à la

mutation du réseau, opérée par la filiale d'Altice, XP fibre. À noter que, pour désendetter le groupe Altice, une cession de cette filiale est fortement évoquée dans les milieux économiques, le fonds américain

KKR apparaissant comme favori au rachat.

LE RÉSEAU CUIVRE OBSOLETE

La fibre THD SFR est désormais disponible dans 653 communes de Côte-d'Or, dont 182.000 prises déployées dans les 23 communes de Dijon Métropole. La migration vers la fibre devient un enjeu, puisque le réseau cuivre (trop énergivore, moins performant et plus onéreux en termes de maintenance) va être progressivement abandonné pour une fermeture totale en 2030. Dès 2026, ce sera la fin de la commercialisation des offres Adsl puis une coupure technique à partir du 31 janvier 2027 pour 67 communes dont Chevigny-Saint-Sauveur, Saint-Apollinaire et Sennecey-lès-Dijon - soit après les élections municipales de 2026.

Emmanuelle de Jesus

Yonne

FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES DANS L'ENTREPRISE. La Jeune Chambre Économique d'Auxerre (JCE Auxerre), en partenariat avec le Groupe Scolaire Saint-Joseph La Salle d'Auxerre, lance l'action *Parle-moi de ton entreprise*, un programme visant à doter les jeunes « des clés essentielles pour qu'ils réussissent leur entrée dans le monde de l'entreprise ». L'événement se tiendra le mercredi 26 mars prochain dans les locaux du groupe scolaire. L'action repose sur une série d'ateliers et de sessions interactives, conçus pour aider les participants à développer des compétences essentielles telles que se présenter et mettre en valeur son parcours ; prendre la parole en public ; s'adapter aux situations imprévues ; comprendre et adopter les codes du « savoir-être » en entreprise ; échanger directement avec des professionnels de divers secteurs et mettre en pratique les compétences acquises à travers des mises en situation.

Région BFC

BPIFRANCE DISTINGUE TROIS START-UP INDUSTRIELLES DE LA RÉGION. La banque des entrepreneurs lance la 8^e promotion de l'accélérateur Néo Startups Industrielles, pour accompagner le passage à l'échelle de 25 start-up françaises en phase d'industrialisation. Parmi elles, trois start-up de Bourgogne Franche-Comté : Funguit (21, agro-alimentaire), Losanje (58, prêt-à-porter), The Mediterranean Food Lab (21, agro-alimentaire). Elles bénéficieront durant une période renouvelable de 12 mois d'un parcours avec du conseil, des formations et une mise en réseau afin de développer la production et la commercialisation de leurs technologies.

en bref

VENTES AUX ENCHÈRES



CORTOT ET ASSOCIÉS

Commissaires-Preneurs - SVV Agrément n°2002-086

44, rue de Gray - 21000 DIJON - Tél. : 03 80 73 17 64 - E-mail : vregille-cortot@dijonencheres.com



SAMEDI 26 AVRIL 2025 A 14H15 VENTE CLASSIQUE

Bijoux et accessoires de mode, arts de la table, tableaux, meubles et objets d'art



Alexandre BAILLY (1866-1947)

Entrée d'un cloître en Italie
Huile sur toile signée en bas à droite portant un numéro d'exposition. 65 x 82 cm



Alexis Auguste DELAHOGUE (1867-1953)

Loued à el Kantara - Les laveuses
Huile sur toile signée en bas à gauche. 50 x 65 cm



Roger CAPRON (1922-2006)

Table basse rectangulaire modèle SHOGUN à angles arrondis, plateau en carreaux céramique à décor géométrique, piétement en bois teinté. Signée sur le plateau. Vers 1960.
H : 35 cm - L : 133 cm - P : 68 cm



CARTIER :

MONTRE de dame modèle Santos Demoiselle à boîtier et bracelet articulé en or jaune 750 millièmes. Mouvement quartz. En règle. Poids brut : 88,79 g Dans sa boîte d'origine.

Louis VUITTON :

SAC à main en toile monogramme et garnitures cuir rouge. Porté main ou bandoulière. Avec cadenas, clé et pochon.



Léon BONNAT (Bayonne, 1833 - Monchy-Saint-Eloi, 1922)

Portrait de Sadi Carnot (1837-1894), homme politique français, président de la République Toile 140 x 104 cm Signé et daté en haut à gauche : Ln Bonnat / 1890 (Restaurations anciennes)

Exposition : Paris, Salon des artistes français de 1890.

Expert : cabinet Turquin

VENTE retransmise en live

live interencheres.com
Enchères Live et ordres d'achat secrets

Expositions publiques :

Vendredi 25 avril de 14h à 18h30 et samedi 26 avril de 10h à 12h.

Toute la vente en photos sur
www.interencheres.com/21003
et sur www.cortotetassocies.fr

Région BFC. Jeudi 27 mars, au conseil régional à Dijon, s'est tenu l'évènement DGA PME Tour, organisé par le ministère des Armées, la Direction générale de l'armement, l'Agence d'innovation de la Défense, les Pôles de compétitivité Nuclear Valley et PMT.

Un vivier de PME industrielles locales pour faire croître la filière Défense en BFC



Dans un contexte international de forte aggravation des tensions et des menaces, les défis de la sécurité et de la souveraineté nationales prennent une place de premier plan. Avec 413 Mds€ investis dans la défense sur les sept prochaines années, la France s'engage dans un renforcement stratégique de sa Base industrielle et technologique de défense (BITD) souveraine. En consacrant une augmentation des moyens budgétaires destinés notamment à cette montée en cadence, la loi de programmation militaire 2024-2030 ouvre ainsi de nouvelles perspectives économiques pour la filière industrielle. Plus globalement, il s'agit de conforter l'appareil de défense et l'ensemble des domaines sur lesquels il s'appuie : recherche publique et privée, centres d'innovation et de formation, grands donneurs d'ordre du secteur et l'ensemble des sous-traitants participant plus ou moins directement à la performance nationale.

Forte de ses savoir-faire industriels, notamment automobiles, la Bourgogne Franche-Comté a tout son rôle à jouer dans cet objectif. Le secteur de la défense peut être une piste de diversification forte pour l'industrie locale : « *La Bourgogne Franche-Comté est la première région industrielle de France* », a rappelé la présidente de région, Marie-Guite Dufay lors du DGA Tour qui s'est tenu à Dijon le jeudi 27 mars et a réuni 170 participants. En effet, elle compte 340 entreprises impliquées dans le secteur Aéronautique spatial défense (ASD) avec 16.000 salariés et 270 établissements pour 23.000 employés pour la filière nucléaire.

DES PARTENARIATS À VENIR

« Avec 11 Mds€ de chiffre d'affaires générés par la filière ASD en Bourgogne Franche-Comté, la région dispose d'un potentiel industriel signifi-



catif, prêt à répondre aux nouveaux défis de la défense nationale, affirme le Pôle de compétitivité PMT coorganisateur de cet évènement. *L'augmentation des cadences de production, dans l'aérospatial et le nucléaire de défense crée des opportunités pour les PME locales qui souhaitent se positionner sur ces marchés*. Si des acteurs majeurs comme Safran, SKF Aerospace, Collins Aerospace, Aubert & Duval, CEA-DAM, LISI, TE Connectivity, Schrader, Littelfuse et Framatome sont déjà parties prenantes de ces marchés, la diversification des entreprises non actuellement concernées par ces domaines vers ces filières représente une opportunité de croissance. C'est pourquoi le PMT et Nuclear

Valley ont signé, en 2024, un accord de partenariat stratégique avec la Direction générale de l'armement (DGA) et l'Agence de l'innovation de défense (AID) du ministère des Armées, afin de structurer et de renforcer l'écosystème régional. « *Les principales missions étant d'aider les entreprises à monter en compétences et en capacité industrielle, à mieux appréhender différents marchés, dont celui de la défense ; de soutenir l'innovation en encourageant la R&D et le développement de nouvelles technologies en lien avec les besoins du secteur et enfin à mettre en relation les start-up ou projets innovants développés par les entreprises avec les acteurs clés des filières respectives. Dans le cadre de la*

défense en les connectant avec l'AID », explique Renaud Gaudillière, directeur du PMT.

Dans cette volonté de tisser des liens toujours plus étroits, la région BFC souhaite, elle aussi, s'engager dans un partenariat plus global avec le ministère des Armées. Ainsi, une convention régionale est en préparation. Elle vise, d'une part, à mobiliser les ressources nécessaires au développement de l'activité défense des entreprises sur le territoire, et d'autre part, à renforcer la cohésion sociale autour des forces armées. Ce projet de convention sera soumis au vote des élus régionaux à l'assemblée plénière du 16 mai.

Ce dispositif s'inscrit également dans l'agrandissement de la BA 116

à Luxeuil-les-Bains, actée sur place le 18 mars par le Président de la République, Emmanuel Macron, pour y accueillir le retour de la dissuasion nucléaire et de deux escadrons de Rafale au tournant de la prochaine décennie, qui engagera la réalisation d'importants travaux d'infrastructure (1,5 Md€ seront ainsi investis par l'État) et l'augmentation sensible des effectifs de la base (près de 2.000 militaires et civils à l'horizon 2035). « *Cette situation exceptionnelle appelle un renforcement des dynamiques partenariales locales auxquelles la région ne peut que s'associer eu égard à la portée emblématique du projet* », précise Marie-Guite Dufay.

Frédéric Chevalier

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels
Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



COLLECTIVITÉS

À Besançon, le Hacking Health s'inscrit dans la durée

Doubs. Ce concept né à Montréal en 2012 a trouvé en Bourgogne Franche-Comté un terreau fertile, là où, dans bien d'autres régions il a fait feu de paille. En route vers sa neuvième édition il offre aujourd'hui un parcours complet d'innovation permettant à tout professionnel de santé, patient ou aidant ayant une idée de lui donner vie.



En neuf ans, le Hacking Health Besançon, véritable marathon de l'innovation en santé, n'a cessé de se développer et faire évoluer ce concept né au Canada. « Si dans notre territoire, le Hacking Health dure, alors que, par exemple, à Lyon il ne devrait pas connaître de nouvelle édition, c'est, qu'ici, l'on va chercher de vraies problématiques auprès des soignants et des patients, défend Christophe Dollet, fondateur, animateur du Hacking Health Besançon et président de la SCIC, le Tube à Essais. Il s'agit là d'un lourd travail de détection des porteurs de projets les plus motivés. Vient ensuite le temps de la structuration de leur réflexion en vue de les présenter au défi du Hacking Health. Au cours de ce marathon, qui se déroulera cette année du 17 au 19 octobre (300 participants attendus), une trentaine de coaches et d'experts guident les équipes participantes - une vingtaine - pour faire émerger des preuves de concept. Enfin, les projets les plus prometteurs pourront mûrir au sein du Tube à Essais et ainsi avoir une chance de convaincre des industriels de mettre sur le marché leur innovation, ou, comme ce fut le cas pour le docteur Stéphanie Wicht, de créer leur propre

start-up. C'est d'ailleurs, la première start-up issue du Hacking Health Besançon. Elle développe un logiciel (OneVasc) pour réaliser des schémas vasculaires simples et détaillés pour faciliter le dialogue entre le patient et le praticien ». Société coopérative d'intérêt collectif, le Tube à Essais a été créé en septembre 2024 par 20 membres fondateurs. « Le choix d'une société coopérative reflète la marque de fabrique du Hacking Health basée sur l'ouverture et le collectif. Ainsi les professionnels de santé et les patients seront associés au développement du Tube à Essais », précise Christophe Dollet. Une dizaine de partenaires publics et privés soutient ce dispositif, dont le CHU, l'Université Marie et Louis Pasteur et SupMicrotech-Ensmm. « Sa mission première est d'aider les projets à grandir après le Hacking Health en accompagnant pendant un à deux ans le porteur, à travers un suivi personnalisé, des rencontres, des prestations, des expertises qui vont nourrir son projet ».

UN TUBE À ESSAIS ET UNE FORMATION UNIVERSITAIRE

Une sélection rigoureuse par un jury est intervenue en décembre et janvier. Douze projets ont postulé, huit ont été retenus dans une phase de pré-sélection, et trois (un



De gauche à droite : Nicolas Bodin (Grand Besançon Métropole), Christophe Dollet (Hacking Health Besançon) et Thierry Gamond-Rius, directeur du CHU de Besançon. Crédit : JDP.

quatrième est attendu prochainement) ont été désignés lauréats et ont reçu, chacun, la somme de 10.000 €, « allouée par nos partenaires le Crédit Mutuel profession de santé, le CHU et Grand Besançon Métropole. Nous continuons à chercher et à diversifier nos sources de financements pour permettre la maturation d'autres projets. Sachant

que les ateliers, les conférences ou les différents outils du Tube à Essais restent à la disposition de tous les porteurs de projet », affirme Christophe Dollet. Côté formation, un diplôme universitaire intitulé « Développer et accompagner l'innovation en santé » devrait voir le jour en septembre, « dix inscrits sont nécessaires pour que son ouverture soit validée ». Imaginé en partenariat avec l'Université Marie et Louis Pasteur, il existera sous l'égide de L'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISFC) Génie Biomédical. Cette formation de plus de 90 heures est destinée tant au personnel administratif des services innovation des structures de santé qu'aux soignants ou internes. « Elle donnerait les clés pour aborder toutes les phases de l'innovation en santé, comprendre les enjeux réglementaires, juridiques et numériques, mais aussi une méthode pour faire émerger les idées, les projets, les évaluer et structurer la stratégie d'innovation ».

COOPÉRATION FRANCO-SUISSE

Autre brique de développement imaginée par le Hacking Health Besançon, l'organisation en juin, avec le laboratoire Femto-ST et la Heig-VD d'Yverdon-les-Bains, du premier connecteur franco-suisse. « Il s'agit de mettre en valeur 20 technologies issues des laboratoires de ces deux entités pour favoriser

les collaborations entre chercheurs, mais aussi avec les entreprises des deux côtés de la frontière ».

Le Hacking Health Besançon s'est également rapproché, il y a deux ans, du Collectif Ludique Bisontin (Club) pour donner naissance à un événement baptisé Ludi'Health qui permet la création de solutions ludiques au bénéfice de la santé. « De cette initiative est né un nouveau projet en collaboration avec le Fablab des Fabriques : un atelier d'initiation à l'innovation destiné aux professionnels de santé pour leur permettre de découvrir de façon ludique les étapes à franchir... Autant de projets qui démontrent notre agilité et notre capacité à fédérer pour construire : nous croyons en la force de l'intelligence collective, qui est l'ADN de tous nos projets », argue Christophe Dollet.

« On a des gens qui viennent de plus en plus loin pour participer, de Lyon, Nancy, de la Suisse. Le Hacking Health est un marqueur d'identité qui dit que, sur ce territoire, on sait travailler ensemble. C'est notre singularité et le Hacking Health est un élément de preuve de la dynamique de notre territoire », complète Nicolas Bobin, vice-président en charge de l'économie, l'Emploi, l'Insertion, la Relance, l'Innovation et la transition, le Commerce et l'artisanat.

Frédéric Chevalier

Zoom sur les projets déjà lauréat du Tube à Essais

■ **Joycall.** Laetitia Magnin est infirmière à l'Ehpad de Bellevaux (25). Dans son quotidien, elle observe de nombreux patients qui rencontrent des difficultés avec l'appel malade, « la sonnette », en raison d'une motricité fine altérée ou d'une perte d'autonomie. Elle a imaginé une solution plus ergonomique et accessible pour le patient, directement reliée au réseau existant des chambres.

■ **Réa'Tension.** Infirmière au CHU de Besançon, Sarah Noir a conçu un dispositif visant à mesurer plus précisément la pression artérielle invasive chez les patients en réanimation. Actuellement, un cathéter artificiel est posé. Pour que la mesure soit juste, la tête de pression de ce cathéter doit être bien positionnée par rapport au cœur du patient. Ce geste est effectué par les infirmières mais n'est pas uniforme : la valeur annoncée n'est donc pas toujours juste. Ces résultats influent sur les choix thérapeutiques et peuvent affecter la bonne perfusion des organes du patient. Avec Réa'Tension la tête de pression du cathéter est ajustée en temps réel au positionnement du cœur sans aide manuelle.

■ **Vertigo.** Les vertiges figurent dans le top 10 des motifs de consultation en médecine générale. Le diagnostic le plus fréquent est le vertige positionnel paroxystique bénin et la manœuvre de Dix et Hallpike permet de le détecter. Il faut



cependant la pratiquer régulièrement pour se remémorer les bons gestes. Le docteur Éléonor Pazart, médecin généraliste à Dijon, a imaginé avec son équipe un site web et une application Verticlic, permettant d'aider les médecins au diagnostic, déjà disponible en ligne. Un dispositif médical est également en cours de développement. Ce dernier se pose sur la tête du patient et guide le médecin dans les manœuvres thérapeutiques et diagnostiques.

Région BFC. À l'occasion de son dernier comité de pilotage, le Groupement interministériel de recherche (GIR) de Bourgogne a fait le bilan de la lutte contre l'économie souterraine et les différentes formes de délinquance financière en 2024.

2,8 M€ de saisies d'avoires illicites en BFC en 2024

Dijon Créés en 2002, les Groupes interministériels de recherche (GIR), anciennement Groupes d'intervention régionaux, sont des services qui luttent contre l'économie souterraine et les différentes formes de délinquance financière. Ils utilisent pour cela plusieurs moyens sur un plan pénal, fiscal, administratif et douanier. Ils sont composés de gendarmes, de policiers, d'agents des douanes, des impôts, de l'Urssaf, mais aussi de l'inspection du travail. Quarante et un GIR couvrent le territoire national. En Bourgogne, le GIR compte trois policiers, un officier de gendarmerie, un contrôleur fiscal et un agent des douanes, et couvre les quatre départements. Il répond aux sollicitations des six tribunaux bourguignons. « Sur 2024, le GIR Bourgogne a procédé à la saisie de 2,8 M€ d'avoires illicites sur le territoire (dont six biens immobiliers pour 1,4 M€, des véhicules de luxe, des bijoux et montres, des objets d'art, des grands crus classés pour 900.000 €, des contrats d'assurance-vie et des fonds sur comptes bancaires pour 450.000 €). Notre GIR affiche une très bonne moyenne rapportée au national quant à ses résultats, affirme Philippe Astruc, procureur général auprès de la Cour d'appel de Dijon. Des résultats qui présentent une certaine continuité d'une

année sur l'autre avec 3 M€ saisis en 2023 et 2,8 M€ en 2022 ». À ce chiffre s'ajoute 1,4 M€ de redressements fiscaux et 130.000 € d'amendes et de confiscations douanières. « Au total, ce sont environ 5 M€ qui ont été directement pris dans la poche des délinquants », ajoute Philippe Astruc. Cette saisie au portefeuille est particulièrement efficace, notamment en direction des narcotrafiquants, comme le rappelle Paul Mourier, préfet de région BFC et de la Côte-d'Or : « 23 % des saisies en BFC sont liées au narcotrafic. C'est pourquoi, depuis quelques années, le GIR Bourgogne a vu son importance croître dans la lutte contre ce type de délinquance en complément du dispositif de la gendarmerie et de la police déployé au quotidien. Cet aspect interservice montre ainsi sa pleine efficacité dans cette lutte contre la délinquance lucrative ».

S'ATTAQUER À LA CRYPTOMONNAIE

Dans le détail, les 2,8 M€ de saisies d'avoires illicites se répartissent par département, en 2024, de la manière suivante : 1,351 M€ pour la Côte-d'Or, 540.000 € pour la Saône-et-Loire, 977.000 € pour l'Yonne et zéro euro pour la Nièvre, alors qu'il était de 216.000 € en 2023. « L'action du GIR ne reflète pas l'ensemble des saisies réalisées sur la Bourgogne en un an par la police ou la gendar-



Paul Mourier, préfet de la région BFC et de Côte-d'Or; Philippe Astruc, procureur général auprès de la Cour d'appel de Dijon, Hélène Crocqueville, directrice régionale des finances publiques BFC et Christian Roux, chef du GIR Dijon. (Crédit : JDP).

merie, précise Christian Roux, chef du GIR Bourgogne. Le GIR mène les opérations les plus compliquées qui nécessitent de croiser les informations dans une logique interservice. En moyenne, ces investigations nécessitent 25 mois de travail, avec 200.000 € saisis en moyenne par opération ». Le GIR qui vient de signer une nouvelle feuille de route avec le

préfet de BFC, les procureurs généraux de Paris, celui de Beaune et de Dijon, entend par ailleurs travailler d'abord sur l'identification des sociétés et des individus mis en place spécifiquement pour réaliser des opérations de blanchiment et augmenter ses actions en direction de la saisie d'avoires numériques. « Nous avons aujourd'hui un agent dédié au

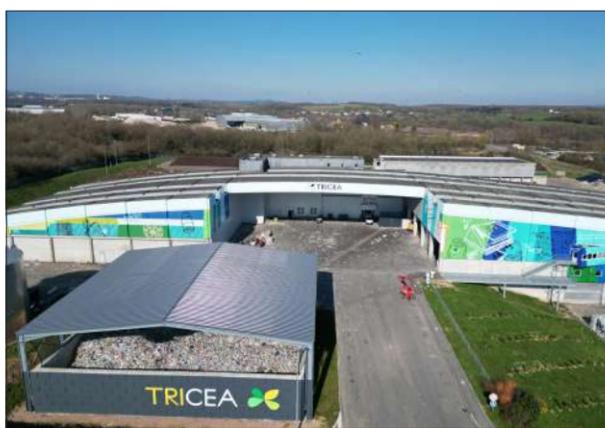
repérage des flux de cryptomonnaie, en croissance constante dans la part des avoires criminels et qui représente des sommes d'argent illicites beaucoup plus importantes que celles des comptes bancaires traditionnels », précise Philippe Astruc, qui y voit là un enjeu du 21^e siècle.

Frédéric Chevalier

Saône-et-Loire. Trois collectivités ont uni leurs moyens dans un centre de tri dernière génération à Torcy. Depuis janvier 2025, il accueille les déchets issus du bac jaune de 700.000 habitants.

Un centre de tri à 25 M€

Torcy Trois séparateurs balistiques pour distinguer les matières fibreuses des plastiques, un crible à étoile pour les plus petites pièces, deux séparateurs à courant de Foucault dont le champ magnétique inversé capte les métaux et l'aluminium ou encore 130 convoyeurs pour orchestrer l'ensemble des tâches : le nouveau centre de tri Tricea de Torcy inauguré ce 4 avril aura coûté 25 M €. Financé par le Smet 71, le Smevom du Charolais Brionnais et le Sytraival, le projet a bénéficié de 2,5 M € de subventions de la part de l'Ademe, de Citeo et de la Région. « Les collectivités ont accepté de fermer leur centre de tri au bénéfice de ce nouvel équipement », explique Dominique Juillot, président du Smet 71.



Réalisé et exploité par l'entreprise côte-d'orientale E3R, le centre de tri Tricea traitera 12 matières différentes, du carton au plastique en passant par l'aluminium ou l'acier. Crédit : Smet 71.

L'équipement a vocation à traiter 30.000 tonnes de déchets recyclables par an soit l'équivalent des déchets en provenance des bacs jaunes de 700.000 habitants de Saône-et-Loire, du sud de la Côte-d'Or et du nord du Lyonnais. « Les

déchets seront acheminés d'un rayon de 50 kilomètres autour de Torcy pour massifier l'activité sans mettre trop de camions sur la route. »

Réalisé et exploité par l'entreprise côte-d'orientale E3R, le centre de tri Tricea traitera

12 matières différentes, du carton au plastique en passant par l'aluminium ou l'acier.

UN CENTRE NOUVELLE GÉNÉRATION

« Sa particularité est de s'adapter à tous les modes de collectes sélectives de la vingtaine d'EPCI concernée », complète Guillaume Sécula, directeur général d'E3R. L'équipement dispose également d'une détection par imagerie qui s'appuie sur l'intelligence artificielle pour reconnaître, détecter et isoler les piles au lithium afin de réduire les risques d'incendie. Après une phase de test entre septembre 2024 et janvier 2025, le centre de tri a officiellement démarré grâce aux 40 salariés, dont 15 déjà présents sur le site précédent.

Nadège Hubert

Yonne

LANCÉMENT IMMINENT DES TRAVAUX DU RÉSEAU AUXEV 2. Un premier tronçon de 4,5 km doit voir le jour à la fin de l'année. « Cette nouvelle infrastructure, menée en partenariat avec le Groupe Coriance, renforcera la production de chaleur à partir de la biomasse pour faire profiter davantage d'Auxerrois, au sud et à l'est de la ville, des avantages des énergies vertes », précise la ville d'Auxerre. Doté fin 2026 d'une chaufferie biomasse d'une puissance de 8,8 MW qui assurera 75 % d'énergie verte, Auxev 2 doit s'étendre sur 14 km en 2028 et raccorder 5.000 équivalents-logements et des bâtiments municipaux dont l'école maternelle des Rosoirs, mais aussi la gendarmerie, le lycée Vauban, le siège social de Domanys ainsi que deux maisons de retraite. Ce système de chauffage urbain haute performance s'inscrit dans la stratégie d'autonomie énergétique de l'Auxerrois, validée par le Plan climat air énergie territorial en 2024, et représente un investissement de l'ordre de 23 M€.

UN « THERMOSTAT INTELLIGENT » DANS L'AUXERROIS. La communauté d'agglomération de l'Auxerrois s'est rapprochée de la société française Voltalis pour proposer aux habitants utilisant un chauffage électrique d'être équipé gratuitement d'un thermostat connecté. Couplé à une application, il permet de maîtriser et d'optimiser la consommation énergétique et limite les délestages, évitant ainsi le recours à des centrales thermiques polluantes et promet une économie jusqu'à 15%.

en bref

Région BFC. 514 M€ de prêts ont été signés l'année dernière pour financer les projets locaux, d'habitat social ou d'intérêt général portés par les collectivités locales.

En 2024, record de financements par la Banque des territoires

Dans un contexte économique général de repli dont il se dit parfaitement « conscient », Mathieu Aufauvre, directeur général de la Banque des territoires en BFC veut faire souffler « un vent d'optimisme » fondé sur un indicateur : le montant record, 514 M€ de prêts signés en 2024, au service du développement des territoires.

Dans le détail, 192 M€ ont été mobilisés par les bailleurs sociaux (+56% vs 2023, « un niveau jamais atteint depuis 2016 ») pour la construction de logements neufs et 92 M€ pour la réhabilitation (rénovation énergétique) du parc, soit +14% vs 2023. La Banque des territoires revendique 2.165 logements sociaux construits (+107% depuis 2022) et 3.271 logements sociaux réhabilités (+21% depuis 2022).

Ces sont aussi 1.020 lits et places d'hébergement spécifique pour accueillir les publics fragiles. 2024 a en particulier vu la Banque des territoires se mobiliser sur le champ de l'enfance par les soutiens



De gauche à droite : Mathieu Aufauvre, directeur régional BFC de la Banque des territoires ; Pascal Routhier, maire de Saint-Vit ; Thomas Jouannet, président de la mutualité comtoise et Jacques Ferrand, directeur général de Néolia. Crédit : Caisse des dépôts.

à deux projets d'ampleur portés par l'ONG SOS Villages d'enfants France, pour permettre aux fratries confiées à l'Aide sociale à l'enfance de ne pas être dispersées : l'un à Besançon (10,7 M€, financés par un prêt de 6,7 M€) et l'Isle-sur-le-Doubs (8,6 M€ financés par un prêt de 6,8 M€).

ENFANCE PROTÉGÉE

L'engagement auprès de l'enfance protégée a été synthétisé au début de l'année 2025 dans un rapport d'Olivier Sichel, directeur général par intérim de la Caisse des dépôts (dont la Banque des territoires est l'une des direc-

teurs), remis à la ministre des Solidarités Catherine Vauthrin. En BFC, cela se traduit par l'accompagnement des conseils départementaux de la Nièvre (construction d'un nouvel établissement de protection de l'enfance, Nepe, à Nevers) et de la Côte-d'Or (réhabilitation de la maison d'enfants à caractère social de Semur-en-Auxois). Sur ces deux opérations, la Banque des territoires mobilise l'épargne réglementée et accorde au total 14,7 M€. Une bouffée d'oxygène pour ces collectivités qui ont vu leurs dépenses sociales exploser dans un cadre budgétaire plus

contraint.

Banque « des territoires », l'organisme s'engage aussi sur des projets structurants : ainsi à Saint-Vit (25), 20,2 M€ de prêts mobilisés par la Banque des territoires sur un projet global de 35,6 M€ aux côtés de la commune, de la Mutualité française et du groupe immobilier Néolia pour la construction d'un groupe scolaire, d'un nouvel Ehpad et de 40 logements sociaux. Et en Saône-et-Loire, à Pierre-de-Bresse, 11,5 M€ de prêts mobilisés pour, d'une part, la réhabilitation du réseau d'eau et la reconstruction d'un Ehpad. Enfin, Mathieu Aufauvre souligne l'engagement de la Banque des territoires au service d'une part de la transition énergétique des patrimoines publics et d'autre part dans les infrastructures liées au cycle de l'eau, deux enjeux écologiques de temps longs, au diapason des prêts de long et très long terme que la Banque des territoires est la seule à pouvoir garantir.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. Jeudi 3 avril, l'Université Bourgogne Europe (UBE) organisait, dans le cadre de l'initiative internationale « Stand up for science », un temps d'échange sur les menaces trumpistes pesant sur les sciences, notamment celles en lien avec le changement climatique.

L'UBE debout pour la science

Le mouvement « Stand up for science » a émergé en réponse aux menaces croissantes contre la recherche scientifique, notamment aux États-Unis sous l'administration du Président Donald Trump. Des manifestations et des initiatives ont ainsi eu lieu à travers le monde pour protester contre les coupes budgétaires, les licenciements de scientifiques gouvernementaux et les ingérences politiques dans les processus scientifiques. En région, après une première journée de manifestation le 7 mars à Besançon, avec le soutien de l'Université Marie et Louis Pasteur, un événement a été organisé le jeudi 3 avril à l'Université Bourgogne Europe (UBE) s'inscrivant dans cette dynamique internationale visant à défendre l'intégrité scientifique et à sensibiliser le public aux enjeux cruciaux de la recherche sur le changement climatique. Baptisée « Changement climatique : sciences et données de la recherche en danger », cette rencontre ouverte au public a mis en lumière l'aspect

Caputure d'écran de la vidéo de l'allocation de James David Vance, vice-président des États-Unis, en 2021, à la Conférence du mouvement « National Conservatism », utilisé par le site Stand Up for Science.



international de la recherche scientifique et les conséquences mondiales des décisions prises aux États-Unis. Vincent Boudon, directeur de recherche CNRS au laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, a notamment évoqué le cas des mesures faites en Antarctique de l'Ouest sur la fonte du glacier Thwaites, surnommé le « glacier de l'apocalypse » en raison de sa contribution majeure à la hausse du niveau des océans. « Ces mesures sont actuellement le fruit du travail des seules équipes américaines présentes sur place. Or

leur pérennité sur site est remise en cause par l'administration Trump, ce qui serait une catastrophe, car sans ses précieuses mesures, nous ne serons plus en capacité de prévoir l'effondrement de cet immense glacier, avec toutes les conséquences associées sur le climat ». Yves Richard, professeur des universités à l'UBE a alerté sur le risque de perte en crédibilité des futures études internationales comme celle du Giec si les équipes américaines ne faisaient plus partie de la cohorte de scientifiques contributeurs. De son côté, Benjamin Pohl, directeur de

recherche CNRS au laboratoire Biogéosciences, dénonce, outre la suppression de plus de 3.400 jeux de données scientifiques, une reformulation, déjà à l'œuvre pour certaines d'entre-elles, par des algorithmes qu'il juge encore plus critique. Il milite pour un clonage de sites au niveau international et interroge sur la capacité de l'Europe à prendre le relais de la souveraineté des données. Par ailleurs, le licenciement des 1.900 personnels de l'agence d'observation océanique et atmosphérique (Noaa) pose la question de comment reconstituer de telles compétences spécifiques même après le départ de Trump. Enfin, Vincent Thomas, président de l'UBE est revenu sur le sujet de l'accueil de chercheurs américains au sein de l'UBE : « En l'état actuel des choses, nous n'avons tout simplement pas les fonds nécessaires. Un dialogue a été ouvert entre France Université et le gouvernement pour débloquer une enveloppe spécifique vraiment exceptionnelle pour un accueil au plan national, voire européen ».

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or

DEPUIS 2022, LE PROGRAMME « VIVONS PLUS HAUT » RÉFLÉCHIT À LA REDYNAMISATION DES HAUTES CÔTES.



Gérard Roy, vice-président de la communauté d'agglomération Beauce Côtes & Sud a présenté le programme de la nouvelle édition de Vivons Plus Haut prévu à Bouze-lès-Beaune les 16 et 17 mai prochain. Crédit : CABCS&S.

En perte de population et confrontées à la diminution des activités économiques, 15 communes des Hautes Côtes et du Plateau, leurs habitants et le tissu associatif travaillent à redynamiser leur territoire et notamment encourager l'économie agricole. « Nous avons un territoire en devenir », souligne Gérard Roy, vice-président au développement rural à la communauté d'agglomération Beauce Côte & Sud (CABC&S).

À travers la démarche « Vivons plus haut », depuis 2022, les parties prenantes de cette ambition organisent un événement dont la prochaine édition est prévue les 16 et 17 mai à Bouze-lès-Beaune. Entre colloque, concert et activités ludiques, financée pour partie par la collectivité, les rencontres « Vivons plus haut » amèneront chacun à « Imaginer et vivre les paysages ruraux », le thème retenu cette année. « Nous voulons réunir et créer de l'échange pour faire société, créer du lien, aborder les problématiques du territoire et le revaloriser auprès des jeunes. C'est un laboratoire d'idées où chaque village, chaque association peut apporter sa pierre à l'édifice. Nous devons inventer ensemble l'avenir des Hautes-Côtes. »

REPENSER LE MODÈLE AGRICOLE

L'édition 2024 portant sur les différentes facettes de l'agriculture a donné lieu à des échanges pour imaginer l'avenir des Hautes Côtes sur le développement du vin notamment. « 50 % des agriculteurs français sont à moins de cinq ans de la retraite avec un manque de repreneurs. » Gérard Roy énumère les difficultés inhérentes à la profession agricole : des montages économiques difficilement accessibles même dans les transmissions, un mode de vie qui ne correspond plus aux nouvelles générations, une rémunération insuffisante ou encore le réchauffement climatique qui impacte les rendements. « Nous avons une étude en cours pour répondre à ces problématiques avec des idées de solutions que l'on présentera à Bouze-lès-Beaune. » L'élu refuse que ces communes deviennent des villages dortoirs et espèrent susciter des vocations et attirer des entrepreneurs, « de petites activités économiques pour recréer du lien social. Nous espérons en compter une centaine dans la décennie. » Hébergement collectif et bistrot associatif voient peu à peu le jour. « Nos communes ont l'avantage d'un coût réduit dans un cadre bucolique » insiste Gérard Roy.

en bref

Nadège Hubert

Yonne. Dans un contexte budgétaire incertain, la municipalité de Sens a présenté son Rapport d'orientation budgétaire. L'encours de dette est en baisse et permet des investissements.

Rigueur, investissements et stabilité financière pour Sens



C'est au travers d'un Rapport d'orientation budgétaire (Rob) jugé « décisif pour l'avenir » que le maire de Sens, Paul-Antoine de Carville aborde l'élaboration de son budget 2025 avec un cap maintenu sur la continuité de sa stratégie financière 2023-2026, malgré un environnement national marqué par de fortes incertitudes économiques et politiques. Ce Rob, présenté comme un document de transparence par le maire Paul-Antoine de Carville, met l'accent sur la maîtrise des dépenses et la poursuite des investissements structurants, tout en réaffirmant l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux pour la onzième année consécutive.

LE CONTEXTE NATIONAL PÈSE SUR L'INSTABILITÉ

Au cœur du budget, un contexte national inédit, avec la dissolution de l'Assemblée nationale et la mise en place d'une loi spéciale reconduisant le budget de 2024. Une incertitude budgétaire majeure pour les collectivités territoriales qui, pour Sens, se traduit par des charges supplémentaires évaluées à 1 M € qui viendront impacter un bilan budgétaire



Paul-Antoine de Carville, maire de Sens. Crédit : Ville de Sens.

positif. Les dépenses de fonctionnement sont restées stables (+0,3 %) malgré une inflation estimée à 2,6 %. Les recettes de fonctionnement ont atteint un niveau inédit, progressant de 8% (47,2 M €) grâce notamment à une meilleure participation de la CAF, une politique révisée de ressources humaines et à des cessions immobilières. Une augmentation des recettes qui a permis une baisse de l'encours de dettes. À montant équivalent de celui de 2017 (18 M €), il représente 38 % en 2024 vs 49 % en 2017. La municipalité maintient de fait un niveau record d'investissement pour la deuxième année consécutive, à 15,5 M €,

permettant une reconstitution de l'épargne brute. Épargne largement sollicitée, notamment en 2022 avec l'explosion des coûts de l'énergie (+1,2 M €) et qui permettra de faire face à d'éventuels imprévus.

PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

Pour 2025, la municipalité de Sens veut s'inscrire dans la continuité de sa stratégie 2023-2026, sans prévoir de nouveaux projets majeurs afin de garantir la stabilité budgétaire face aux incertitudes nationales. Elle a donc défini ses priorités autour de quatre piliers : le maintien d'une politique de rigueur (chasse au gaspillage, réorganisation des services...) et d'optimisation des recettes, la poursuite du choc d'investissement dans les projets structurants en cours (rénovation énergétique, infrastructures publiques...), la gestion maîtrisée de l'endettement et la stabilité fiscale pour la 11^e année consécutive, avec le refus d'augmenter les impôts locaux. Une continuité qui s'inscrit dans le projet de mandat « Sens, ville de toute une vie », qui entend créer et faire vivre le lien intergénérationnel, avec des projets comme la reconstruction de « La Ruche » et la création de la Maison des

Seniors, l'éducation avec la création de nouvelles crèches et le maintien d'une enveloppe de 1,3 M € pour les écoles, la poursuite de la transformation des promenades et la renaturation en ville, la modernisation de l'administration par la création d'un site dédié aux démarches en ligne et la mise en place d'un logiciel Système d'information des ressources humaines. Le tout complété par la restauration de l'église Saint-Maurice, la rénovation du parc du Moulin à Tan et le maintien du Plan Façade et des mesures fiscales pour le commerce de centre-ville. Pour Paul-Antoine de Carville, le Rob 2025 « s'inscrit dans une logique de responsabilité et de prudence budgétaire, permettant d'absorber ces nouvelles contraintes tout en préservant les ambitions de la municipalité et l'équilibre budgétaire ». Une démarche proactive qui devrait éviter le recours à une décision modificative trop importante en cours d'année pour corriger le budget initial : « C'est une façon de renforcer la visibilité budgétaire, tant pour les administrés que pour les agents municipaux, en garantissant une exécution claire et stable du budget », conclut le maire.

Antoine Gavory

Yonne. Malgré la conjoncture, le nouveau président du conseil départemental de l'Yonne fait adopter un budget qui fait la part belle aux investissements, soutenu par une gestion rigoureuse.

Budget : le CD 89 entre « en résistance »



Le moment de grâce aura été bref pour le président Grégory Dorte, élu le 31 janvier dernier, face à la réalité budgétaire du département, marquée par un retournement soudain et brutal de la situation financière en 2024. Une perte d'épargne cumulée de 40,2 M€ entre 2022 et 2024 (de 62,5 M€ à 22,3 M€), avec un taux d'épargne chutant à 5,1 % en 2024 (vs 10,5 % en 2023 et 14,8 % en 2022). Ce retournement résulte d'un effet ciseau : une hausse des dépenses de fonctionnement de 13 % (406,7 M €), due principalement à l'explosion des dépenses de solidarité (+23,4 M €), insuffisamment compensée par l'État, et à l'impact de mesures nationales en faveur des agents, représentant environ 5 M € sur deux ans (2022-2023). En

face, des recettes réelles de fonctionnement estimées à 428,8 M €, (+0,4 %/ +1,8 M €). Les recettes fiscales, quant à elles, devraient baisser de 1,9 M € en 2025. Un modèle de financement que le président juge « non viable et obsolète », appelant à une plus grande rigueur dans l'analyse de chaque euro engagé : « Faire reposer le financement des politiques de solidarité sur des recettes liées à l'activité économique crée un modèle illogique et inefficace. Le département de l'Yonne, comme d'autres, alerte depuis plusieurs années sur la fragilité de ce système. La perte du levier fiscal, depuis le transfert de la taxe foncière aux communes en 2021, prive le Département de la possibilité d'adapter ses recettes à l'augmentation des dépenses. » Grégory Dorte estime que l'État doit 70 M€ au département.

Face à cela, l'Yonne a dû

trouver plus de 13 M€ d'économies et contracter 25 M€ d'emprunts, rendus possibles grâce à un désendettement de 103 M€ sur les six dernières années.

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS

Malgré ce contexte, le département prévoit un niveau d'investissement ambitieux : 318,8 M€ sur cinq ans (2025-2029), dont 85,5 M€ pour la seule année 2025, incluant 67,7 M€ de dépenses d'équipement.

Parmi ces investissements, 32 M€ seront consacrés à la voirie (dont le lancement des travaux de la liaison sud d'Auxerre), 8 M€ pour la rénovation des bâtiments départementaux et 22,7 M€ pour les collèges, incluant la construction de cinq demi-pensions, un contrat de performance énergétique, le lancement du

chantier du nouveau foyer de l'enfance et la rénovation du collège de Pont-sur-Yonne. Malgré la conjoncture difficile et les arbitrages contraints, Grégory Dorte se veut résolument optimiste « notre gestion saine et responsable nous permet d'éviter l'asphyxie qui continue de menacer nos finances, dans un contexte national et économique fortement dégradé. Nous avons un budget de résistance qui nous permet de garder le cap en pleine tempête. Nous résistons pour poursuivre nos investissements en faveur du territoire. Nous gardons intactes nos ambitions et restons convaincus que le département demeure, avec ses cantons, l'échelon pertinent pour animer les politiques locales. » Le budget a été adopté par 39 voix pour, 3 abstentions et aucune voix contre.

A.G.

Yonne

JOIGNY : LE FORUM EMPLOI-FORMATION FAIT LE PLEIN. La Mission locale du Migennois et du Jovinien avait organisé, mercredi 2 avril, la cinquième édition du Forum emploi-formation à l'hôtel de ville de Joigny. Comptant 75 stands et 28 employeurs, cet événement a battu un record de fréquentation avec 640 visiteurs, confirmant ainsi son importance pour le bassin d'emploi local. Outre les 108 offres d'emploi et les 35 formations proposées, le forum se distingue par son approche concrète puisque les recruteurs viennent avec des postes à pourvoir immédiatement. « L'objectif est clair : mettre en relation directe les candidats et les employeurs », souligne Philippe Rehel, directeur de la Mission locale du Migennois et Jovinien. Pour faciliter les mises en relation, l'application Job Collector a été déployée, permettant aux participants de consulter les offres en temps réel. Les visiteurs ont également bénéficié de séances de coaching et de conseils en image, avec la présence d'une coiffeuse et d'un coach spécialisés.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN AUGMENTATION DANS L'YONNE. Pour la troisième année consécutive, la DGF prévue par la loi de finances est orientée à la hausse dans le département, de l'ordre de 150 M€. « Deux tiers des communes du département de l'Yonne connaissent une stabilité ou une progression de leur DGF en 2025 par rapport à 2024. La baisse de la DGF du tiers restant reste toutefois limitée », soulignent les services préfectoraux qui rappellent qu'« en trois années, l'État aura ainsi abondé la DGF de 790 M€ (320 M€ en 2023, 320 M€ en 2024 et 150 M€ en 2025), un niveau historique après 13 années de baisse ou de stabilité de cette dotation. » Dans le même temps, 71 % de ces établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) vont aussi enregistrer une augmentation. « Pour la DGF des intercommunalités, la loi de finances pour 2025 prévoit une progression de la péréquation de 90 M€. Cette hausse sera intégralement financée par redéploiement de la dotation de compensation des EPCI. Pour les départements, la hausse de la péréquation, à hauteur de 10 M€, sera financée, comme les années précédentes, par redéploiement de la dotation forfaitaire des départements. La DGF du département de l'Yonne augmente de 0,26 % ».

Côte-d'Or

LES ESPACES CULTURELS DE LA CIGV LABELISÉS TOURISME & HANDICAP. Le 1204, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et les espaces d'exposition sur le patrimoine gastronomique et viticole de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, obtiennent le label d'État Tourisme & Handicap, une démarche menée par la ville de Dijon avec l'appui de Côte-d'Or Attractivité. À l'issue d'une évaluation de conformité au label menée pendant plusieurs mois, ce sont ainsi près de 2.500 m² d'expositions qui ont obtenu le label Tourisme & Handicap pour les quatre types de handicaps : auditif, mental, moteur et visuel. Créé en 2003, Tourisme & Handicap est un label d'État géré par Atout France. il constitue à ce jour la seule certification dans l'objectif d'inciter les professionnels du tourisme à adapter leur offre et à garantir un accueil adapté à tous, en offrant un repère clair et rassurant aux visiteurs en situation de handicap dans leurs choix de sites à visiter.

en bref

Opinions

Normes : lancement par la CPME d'un Observatoire de la surtransposition

Clarisse Maillet, présidente de la CPME de la Saône-et-Loire

Alors que la Commission européenne s'engage enfin sur la voie de la simplification en présentant un premier paquet Omnibus pour réduire de 35% les contraintes administratives sur les PME, la CPME lance un Observatoire qui permettra de mesurer, sur le long terme, les surtranspositions de textes européens dans le droit français. Un outil conçu pour lutter contre une dérive typiquement hexagonale.

Les exemples de surtranspositions dans le droit français de directives européennes sont légion, rappelle la présidente de la CPME 71 Clarisse Maillet. Ils expliquent pour partie la folie administrative actuelle. Il convient donc d'y mettre un terme. Encore faut-il savoir de quoi on parle.

Exemple récent, la directive instaurant le reporting de durabilité des entreprises (CSRD) prévoit la désignation d'un « vérificateur de durabilité ». Le législateur français a cru bon d'ajouter que son absence sera susceptible d'être sanctionnée par une peine d'emprisonnement de deux ans pour le diri-

geant de la personne morale. « Cette surtransposition, en plus d'être disproportionnée, crée une distorsion de concurrence entre les entreprises françaises et européennes », s'insurge la représentante des TPE/PME du département.

Règlement Reach, directive sur les déchets ou encore directive NIS 2 sur le numérique et la cybersécurité... Les exemples ne manquent malheureusement pas. La CPME publiera avant l'été un premier état des lieux de normes européennes ayant été surtransposées par le législateur français. Et son impact sur les PME.

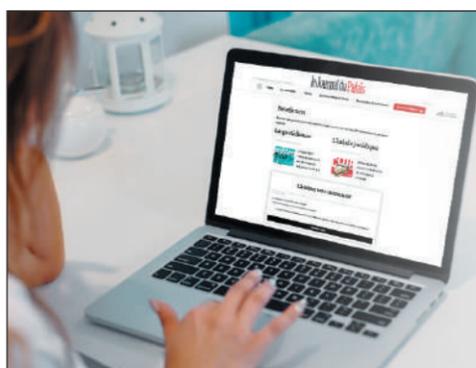
Dans cette même optique de libérer les entreprises du fardeau normatif, la CPME publie également « Simplification et compétitivité », un livre blanc de 70 propositions concrètes de simplifications à mettre en œuvre au niveau européen pour stimuler la compétitivité des PME. « Notre objectif est de simplifier sans déréglementer abusivement », plaide Clarisse Maillet, sujet qu'elle avait d'ailleurs abordé lors de sa dernière rencontre avec Benjamin Haddad en charge des affaires européennes. *Tout n'est pas bon*

à jeter, loin de là. La CPME s'est d'ailleurs félicitée des propositions formulées dans le « paquet Omnibus » destiné à simplifier drastiquement l'application de la CSRD, de la CS3D (devoir de vigilance), de la taxonomie, du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et du programme InvestEU. »

Sur ces textes les allègements étaient indispensables, « notamment pour nos PME, mais il n'y a pas lieu pour autant de renoncer aux démarches visant à accélérer la transition écologique. L'instauration d'un test PME au niveau européen permettrait de se prémunir contre les dérives sans renoncer pour autant à faire avancer l'Europe, fait remarquer celle qui a déjà été fléchée pour le Test-PME sur la CSRD. C'est aussi pour cela que la CPME souhaite proscrire les surtranspositions. Se contenter de renforcer les procédures d'infraction en cas de mauvaise transposition ou surtransposition par les Etats membres, tel que le propose la Commission européenne, n'est pas suffisant », conclut la Présidente.

Le regard de Faro

LES AVOCATS DE MBAPPÉ FONT SAISIR 55 MILLIONS SUR LES COMPTES DU PSG



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Chat GPT un plomb



La trend (tendance virale) Starter Pack a envahi les réseaux : en quelques clics, grâce à l'IA et quatre pauvres lignes de prompt qui se passent d'un compte à l'autre aussi rapidement qu'un virus de la grippe

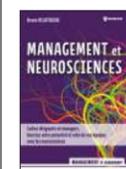
dans un tram bondé, une photo de sa trombine et quelques précisions sur les objets qu'on veut se voir accoler, on a été envahi d'images de quidam représentés en figurines avec les accessoires censés résumer leurs existences, le tout sous blister. Tout le monde ou presque s'y est mis, offrant au passage un aperçu que ce que l'humanité connectée a choisi d'offrir en partage de soi-même sur les écrans (spoiler : c'est pas foufou). Résumé des commentaires en dessous desdits Starter Pack : l'IA, c'est trop génial (oui, en termes de vocabulaire, c'est pas Edmond Rostand non plus).

Ben non. Ce truc qui consiste à se transformer en joujou sous film comme un mauvais steak surgelé, c'est sûr que ça va faire rire Bernard de la compta et faire pouffer Christine du marketing qui vont s'empresser de générer leurs propres figurines mais en fait... c'est pas drôle du tout.

Pour info, une session de dix échanges avec ChatGPT génère en moyenne 0,12 g de CO₂, estime une étude de Hugging Face, entreprise franco-américaine de l'IA qui développe des outils pour utiliser l'apprentissage automatique. Multiplier ça par le nombre de Bernard et de Christine et vous avez une idée du gaspillage écologique d'une telle tendance. Il y a quelques semaines, une autre trend consistant à se transformer en personnages inspirés des studios Ghibli a tellement fait chauffer les serveurs que les géants de la tech ont dû réguler les accès... On passe sur le plagiat d'un univers, sur le narcissisme bête de ceux qui font ça « pour se détendre, on fait ce qu'on veut », comme j'ai pu le lire quand j'ai osé émettre un avis moins béat que l'immense majorité des plastifiés... Non, on fait pas ce que l'on veut, quand on a un minimum d'aïdos, comme disent les Grecs, cette « honte » qui vous empêche de faire du mal. Parce que, enfants gâtés hyperconnectés, on n'est pas sans savoir que le monde virtuel a un coût écologique en eau, électricité et métaux rares bien réel. Alors, puisque nos métiers ont de plus en plus recours à l'IA et au digital, tâchons au moins de les utiliser avec un peu de conscience. C'est ça, la grandeur de l'intelligence humaine, face à l'artificielle.

Le coin bouquins

MANAGEMENT ET NEUROSCIENCES.



Appliquées au management et au développement professionnel, les neurosciences permettent d'explorer les mécanismes qui régissent notre pensée, notre comportement et nos émotions. Illustré par des méthodes concrètes pour prendre en main ces

nouvelles compétences managériales, cet ouvrage nous plonge dans l'univers fascinant de notre cerveau. Managers, l'auteur vous accompagne dans la découverte de l'incroyable pouvoir des neurosciences. Vous découvrirez comment elles bouleversent les pratiques traditionnelles et ouvrent de nouvelles perspectives pour optimiser les performances individuelles et collectives : émotions, prise de décision, motivation, engagement, gestion du stress, procrastination, gestion des relations interpersonnelles...

♦ Éditions Gereso, 185 pages, 24 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpress

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

ENCARTAGE ARTHUR LOYD

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

EMT LASER

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 €
Siège social : Point Médical
Rond-Point de la Nation
21000 DIJON
En cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20/03/2025, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : EMT LASER
FORME : Société par actions simplifiée (à associée unique)
CAPITAL : 2.000,00 Euros
SIÈGE SOCIAL : Point Médical - Rond-Point de la Nation - 21000 DIJON
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Toutes prestations d'accompagnement et de coaching de personnes dans le domaine des addictions, et plus particulièrement dans le sevrage tabagique, de la gestion du stress, du burn out, de la perte de poids, du traitement de la ménopause, des insomnies (sans que cette liste ne soit exhaustive) par différents procédés, et notamment par traitement au laser doux ;

- Toutes activités de conseil et de formation dans le domaine du droit social et des ressources humaines ;

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus

la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DURÉE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles prévues par l'article 18 des statuts

PRÉSIDENTE : Madame Emmanuelle MORIN, née le 02 août 1982 à SAINT-RÉMY (Saône-et-Loire), demeurant 3 Grande Rue - 21120 PICHANGES
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

L2501526

Pour avis,



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

QUIES TERRA IV

Par acte SSP du 03/04/2025 est constituée une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

dénomination QUIES TERRA IV,
capital de 1 000 €,
siège social 49 Route de Boncourt 21640 FLAGÉY ECHEZEAUX,

objet social L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Prestations accessoires (para-hôtelières...). Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation. Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société.

durée 99 ans,
Président Monsieur Benoît COLLARDOT demeurant 49 Route de Boncourt 21640 FLAGÉY ECHEZEAUX. Directeur Général : Madame Carole SEGUIN épouse COLLARDOT demeurant 49 Route de Boncourt 21640 FLAGÉY ECHEZEAUX

admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

agrément : Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix attachées aux actions composant le capital.
Immatriculation au RCS de DIJON.
L2501852

Fabrice CHARLEMAGNE Cabinet d'avocats

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique en date du 29/03/2025, il a été constitué une SELARLU d'avocats au capital de 1 000 €, dénommée Fabrice CHARLEMAGNE - Cabinet d'avocats, dont le siège social est situé 22, avenue de la Première Armée Française - 21000 DIJON, qui a pour objet l'exercice commun par ses membres de la profession d'avocat. Maître Fabrice CHARLEMAGNE, demeurant 12, rue de l'Eglise - 21121 DAROIS, assure la gérance sans limitation de durée. Immatriculation au RCS de DIJON.

L2501853



SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

SCI DES IRIS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 04/04/2025 par Maître François GUILLERMET, Notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DES IRIS
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers ; toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété de tous biens immeubles ; la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ; la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles ; l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux et notamment un appartement T1 BIS, sis à DIJON (21000) 1 rue Jean-Baptiste Morlot ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire ; et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société

Siège social : 2 B Allée des Iris, 21490 RUFFEY LES ECHIREY - Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Co-gérance : M. DOMAINE Anthony et M^{me} Linda ZUFFEREY née LELOUP, son épouse, demeurant ensemble à 1971 GRIMISUAT (Suisse), 40 route de Savièse.

Clause d'agrément : Cession soumise à agrément. Me François GUILLERMET L2501863

LBZ IMMOBILIER

Suivant acte reçu par Me Mathieu THAVAUD, Notaire associé à SEMUR EN AUXOIS (Côte d'Or) le CINQ AVRIL DEUX mille VINGT-CINQ a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DÉNOMINATION : LBZ IMMOBILIER.
FORME : Société civile immobilière.
CAPITAL SOCIAL : Mille Euros (1.000,00 €) souscrit en numéraire.
SIÈGE SOCIAL : PONT ET MASSENE (21140), 27 rue du Lac.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

GÉRANCE : M. Bertrand ZUFFEREY et M^{me} Linda ZUFFEREY née LELOUP, son épouse, demeurant ensemble à 1971 GRIMISUAT (Suisse), 40 route de Savièse.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.
CESSION DE PARTS SOCIALES - AGREMENT : Cession libre entre associés, ascendants et descendants. La décision d'agrément est de la compétence de la collectivité des associés.

Pour avis : Maître Mathieu THAVAUD. L2501929

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PAULINE VIANELLO

Aux termes d'un ASSP en date du 07/04/2025, il a été constitué une SELARLU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PAULINE VIANELLO

Objet social : Exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Siège social : 16 rue Sainte Marguerite, 21200 BEAUNE

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M^{me} VIANELLO Pauline 30 rue Chaumont 71150 FONTAINES

L2501904



ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

EURL LE SALON

Suivant acte reçu par Me Laura VAZQUEZ, Notaire Associé à DIJON (21000), CRPCEN 21026, le 7 avril 2025 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : EURL Le Salon

CAPITAL : 2.000,00 €

SIÈGE : FIXIN (21220), 13 rue des Ormeaux

OBJET : exploitation de tout fonds artisanal et commercial de coiffure, achat, vente et commercialisation de tous produits cosmétiques, bijoux, prêt à porter, objets de décoration et accessoires de coiffure.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

GÉRANT : M^{me} Isabelle COLIN, épouse de M. BUCKOVA, dmt à FIXIN (21220) 13 rue des Ormeaux

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis : Me Laura VAZQUEZ. L2501914



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

CLEG

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 7 avril 2025, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : CLEG

SIÈGE SOCIAL : 15 Avenue Recteur Marcel Bouchard - 21640 GILLY LES CITEAUX.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et titres quelconques qu'elle pourrait acquérir ; la prise de participation dans toutes sociétés en pleine propriété, nue propriété ou usufruit.

CAPITAL SOCIAL : 1.600 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.600 €.

GÉRANT : M. christophe DE HAESE demeurant à GILLY LES CITEAUX (21640), 15 avenue Recteur Marcel Bouchard.

CLAUSE D'AGRÈMENT : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

Immatriculation : RCS DIJON.

Pour avis. L2501933



AGENUMERIK

Avis de constitution

DÉNOMINATION SOCIALE : AGENUMERIK.

FORME JURIDIQUE : Société par actions simplifiée.

OBJET SOCIAL : «La Société continue d'avoir pour objet, en France et à l'étranger :

- Le conseil en systèmes et logiciels informatiques, incluant l'accompagnement dans la définition, la conception, le développement et l'optimisation des systèmes d'information et des solutions logicielles.

- L'édition, le développement, la commercialisation et la maintenance de logiciels d'application et de logiciels systèmes, notamment pour les infrastructures informatiques, les réseaux et les systèmes d'exploitation.

- Toutes prestations de formation continue liées aux technologies de l'information, aux logiciels édités ou à tout domaine connexe favorisant leur adoption et leur optimisation.

- La création, l'exploitation et la maintenance de plateformes numériques et de sites web.

- La vente de matériel informatique et de solutions logicielles.

- L'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures réseau.

- L'installation, l'exploitation et la maintenance de tout matériel informatique, y compris les équipements actifs, serveurs, postes de travail, systèmes de téléphonie et dispositifs IoT.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, bureaux, infrastructures, plateformes, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

SIÈGE SOCIAL : 43 route nationale - 21560 ARC SUR TILLE.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

PRÉSIDENT : Monsieur Jérôme, Serge MOUROT, né le 27 février 1968, demeurant à 20 rue des écoles - 21490 RUFFEY LES ECHIREY.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX : Aucun Directeur Général n'a été nommé.

Immatriculation : RCS de DIJON.

Pour avis : Le Président. L2501961

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

03.80.68.25.55.



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

SABRE & CO

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Aude NEYRET, Notaire à BEAUNE (21200), le 04/04/2025, en cours d'enregistrement au SPFE de DIJON, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SABRE & CO.

FORME : Société civile immobilière.

SIÈGE SOCIAL : BEAUNE (21200), 585 rue François Vaillant.

OBJET : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle), mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

CAPITAL : 1.200,00 €.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation.

APPORTS EN NUMÉRAIRES : 1.200,00 €.

GÉRANCE : M^{me} Fanny SABRE, demeurant à BEAUNE (21200), 585 rue François Vaillant, pour une durée illimitée.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre associés, toute autre cession nécessite un agrément qui relève de la compétence du gérant. Une fois son mandat achevé, l'agrément sera de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Me NEYRET, Notaire. L2501939



SCI P.L.M.

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 avril 2025, à Millery.

DÉNOMINATION : SCI P.L.M..

FORME : Société civile immobilière.

SIÈGE SOCIAL : 1 Bis rue des Monts Libeaux - 21140 MILLERY.

OBJET : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : Les parts sont librement cessibles entre associés. Agrément dans tous les autres cas.

GÉRANT : Monsieur Romain POTET, demeurant 1 Bis rue des Monts Libeaux - 21140 MILLERY.

GÉRANT : Madame Laëtitia POTET, demeurant 1 Bis rue des Monts Libeaux - 21140 MILLERY.

La société sera immatriculée au R.C.S. DIJON.

Pour avis : Les gérants. L2501971

AU SALON D'HÉLÈNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 18/03/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AU SALON D'HÉLÈNE

Objet social : - Toutes prestations de services dans le domaine de la coiffure pour hommes, femmes et enfants en salon ou à domicile - L'achat et la vente de produits et accessoires liés à la coiffure- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupement nouveaux d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droit sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de mise en location ou location-gérance de tous biens et autres droits- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Siège social : 5 rue jurain , 21130 AUXONNE

Capital : 3 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M^{me} KUBIEZ Hélène 3 rue des marronniers 21130 AUXONNE

Kubiez Hélène

L2501991

MODIFICATION

DE STATUTS



JAGIF

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 5 Place Ziem 21200 BEAUNE

521432963 RCS DIJON

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 02 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de BEAUNE (21200), 5 Place Ziem à BEAUNE (21200), 18 Rue Carnot à compter du 2 octobre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

L2404874

MANEL

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Siège social : 29 RUE DE TIVOLI 21000 DIJON

832 274 492 RCS DIJON

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} mars 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 29 RUE DE TIVOLI - 21000 DIJON au 36 Rue des Charrières - 21800 QUETIGNY à compter du 1^{er} mars 2025, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, la gérance

L2501166

GRAM

SCP au capital de 160 071,48 €

6 Rue Du Martenois 21110 ROUVRES -EN-PLAINE

344 011 283 RCS DIJON

Changement de gérant

Le 01/04/2025, M. Marin JOUFFROY (128 Avenue Victor Hugo 21000 DIJON) a été nommé cogérant, en remplacement de M. Amaury ZENUCH.

L2501610

SAS L'INSTANT D'UNE PARENT'AISE

Par décision du 01/03/2025, l'Associée Unique de la SAS «L'INSTANT D'UNE PARENT'AISE», capital : 10 000 €, siège : 12, rue des Mardors - 21560 COUTERNON, 893 989 129 RCS DIJON, a décidé la transformation de la Société en SARL unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Dénomination, objet, siège, durée et dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social inchangés. Capital toujours fixé à 10 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 10 € chacune. Publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de SAS, Présidente : Lucie HATON. Sous sa nouvelle forme de SARL unipersonnelle, gérante : Lucie HATON, Associée Unique, demeurant 24, rue des Ducs de Bourgogne - 21110 ROUVRES EN PLAINE.

L2501488

CDN THEATRE DIJON BOURGOGNE

NOMINATION CAC SUPPLEANT

CDN THEATRE DIJON BOURGOGNE SCOP à responsabilité limitée au capital de 3 872,21 euros, siège social : Rue Monge Théâtre du Parvis Saint Jean 21000 DIJON, 515 920 171 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 25/03/2025, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé : La SARL ETC AUDIT, domiciliée Place de l'Europe, 89000 SAINT - GEORGES - SUR - BAULCHE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Pour avis : La gérance

L2501586

SCM ROGE

Société civile de moyens au capital de 600 euros

Siège social : 6 Rue Martenois 21110 ROUVRES-EN-PLAINE

490 530 664 RCS DIJON

Changement de gérant

Le 01/04/2025, M. Marin JOUFFROY (128 Avenue Victor Hugo 21000 DIJON) a été nommé cogérant, en remplacement de M. Amaury ZENUCH.

L2501608



J & F MUGNIER

SARL au capital de 8.260 Euros porté à 7.021.000 Euros

Siège social : Château de Chambolle 21220 CHAMBOLLE-MUSIGNY

432 140 697 R.C.S. Dijon

Augmentation de capital et gérance

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2025 a décidé de nommer en qualité de co-gérante Madame Claire MUGNIER, demeurant 2 rue de Vergy -21220 CHAMBOLLE-MUSIGNY, pour une durée illimitée, à compter du 1^{er} avril 2025 et d'augmenter le capital social de 7 012 740 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 7 021 000 euros divisé en 826 parts de 8 500 €.

Pour avis La Gérance

L2501693

GERO

Société civile au capital de 1 000 euros

Siège social : 6 Rue du Martenois 21110 ROUVRES-EN-PLAINE

534 825 872 RCS DIJON

Changement de gérant

Le 01/04/2025, M. Marin JOUFFROY (128 Avenue Victor Hugo 21000 DIJON) a été nommé cogérant, en remplacement de M. Amaury ZENUCH.

L2501612

SCI LES GRENADINES

SCI au capital de 10 000 Euros

Siège social : 9, Rue de Bellevue 21121 DAIX

831 465 364 RCS Dijon

L'AGE en date du 06/12/2024 a décidé de transférer le siège social du 84, Rue Maxime GUILLOT - 21300 CHENOVE au 9, Rue de Bellevue - 21121 DAIX à compter de ce jour.

Pour avis : La gérance

L2501849

GEOGEB

SAS au capital de 24.000 Euros

Siège social : 60F Av. du 14 Juillet - 21300 CHENOVE

905 345 922 RCS Dijon

L'AGO en date du 21/02/2025 a pris acte de la démission de M. Franck MONTELATICI de ses fonctions de Président, à compter du 06/04/2025.

Aucun candidat ne s'étant manifesté, l'AGO n'a pas été en mesure de statuer sur son remplacement.

Pour avis : Le président.

L2501854

TOUTENVELO

SARL au capital de 6 000 €

Siège social : 4 BD de VERDUN 21000 DIJON

RCS de DIJON n°883 224 255

Transfert de siège

En date du 15/12/2023, le gérant a décidé le transfert du siège social au 13 RUE BERLIER , 21000 DIJON à compter du 15/12/2023.

Mention : RCS de DIJON

ANNABELLE BARBIER

L2501899



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

POSTEL CORPORATION

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 Euros

Siège social : 56 C Avenue de la Sablière 21200 BEAUNE

RCS Dijon 941 816 753

Avis de modification

Par PV du 26/03/25, il a été pris acte de la démission de M. Thomas POSTEL en qualité de directeur général à compter du 26/03/25 et décidé de ne pas le remplacer. Il a également été décidé de transférer le siège social de la Société 56 C Avenue de la Sablière - 21200 BEAUNE à compter du 26/03/25 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

ANCIENNE MENTION : 3 Petite Place Carnot - 21200 BEAUNE.

NOUVELLE MENTION : 56 C Avenue de la Sablière - 21200 BEAUNE.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : Le président.

L

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

**DISTRIMATIC**

Société par actions simplifiée
Au capital de 90 000 Euros
Siège social : 8 rue Gustave Eiffel
21160 MARSANNAY-LA-COTE
RCS Dijon n° 341 213 338

Par délibération de l'associé unique du 4 avril 2025, il a été pris acte de la nomination de la société LC INVEST, ayant son siège au 7 Impasse Haut de la Grapine - 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE (RCS DIJON n° 808008106), en qualité de nouveau Président, à compter du 4 avril 2025 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Laurent CHENION, ancien Président remplacé.

Mention sera faite au RCS de DIJON (21 000)

Pour avis,

L2501906



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI SAINT ANDRÉ DES ARTS 21

Société Civile Immobilière
Capital social : 3.000 Euros
Siège social :
35 Grande Rue - 21310 ARCEAU
RCS Dijon 813 037 827

PV AGE du 28/02/2025 : par suite de la démission de la SARL DE WAILLY INVEST de ses qualités de gérante, Madame Anaëlle MAZEN demeurant à PARIS 17°, 21 rue Dautancourt, et Monsieur Jean MAZEN demeurant à PARIS 3°, 4 rue des filles du calvaire, ont été nommés co-gérants, pour une durée illimitée, à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,

L2501907



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI RABELAIS

Société Civile Immobilière
Capital social : 3.000 Euros
Siège social : 2 bis rue du cap vert
21800 QUETIGNY
RCS Dijon 441 987 310

PV AGE du 28/02/2025 : suite au décès de Mr Noël MAZEN le 29/01/2025, Madame Anaëlle MAZEN demeurant à PARIS 17°, 21 rue Dautancourt, et Monsieur Jean MAZEN demeurant à PARIS 3°, 4 rue des filles du calvaire, ont été nommés co-gérants, pour une durée illimitée, à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,

L2501908

BAM JAM

Par décision du 04/04/2025, les associés de la société BAM JAM, SARL au capital de 700 €, siège social : 43 rue Auguste Comte - 21000 DIJON, RCS DIJON 839 594 579, ont décidé de nommer en qualité de cogérant Monsieur Yann BRANCHER, demeurant 9 rue Jean Jacques Rousseau - 21000 DIJON à compter de ce jour.

Pour avis : La gérance.

L2501931



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI 1, rue de la Louère

Société Civile Immobilière
Capital social : 3 000 Euros
Siège social : 35 Grande Rue
21310 ARCEAU
RCS Dijon 825 283 401

PV AGE du 28/02/2025: par suite de la démission de la SARL DE WAILLY INVEST de ses qualités de gérante, Madame Anaëlle MAZEN demeurant à PARIS 17°, 21 rue Dautancourt, et Monsieur Jean MAZEN demeurant à PARIS 3°, 4 rue des filles du calvaire, ont été nommés co-gérants, pour une durée illimitée, à compter du même jour

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON

Pour avis

L2501909



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI DELTA BERBISEY

Société Civile Immobilière
Capital social : 3.000 Euros
Siège social :
8 Route de Troyes - 21121 DAROIS
RCS Dijon 813 313 103

PV AGE du 28/02/2025: par suite de la démission de la SARL DE WAILLY INVEST de ses qualités de gérante, Madame Anaëlle MAZEN demeurant à PARIS 17°, 21 rue Dautancourt, et Monsieur Jean MAZEN demeurant à PARIS 3°, 4 rue des filles du calvaire, ont été nommés co-gérants, pour une durée illimitée, à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,

L2501911



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

APHAÏA CAPITAL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 11 rue Georges Brassens
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
982 455 727 R.C.S. Dijon

Par PV d'AGE du 08/04/25, il a été décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son son siège social, son exercice social, sa durée et le gérant demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 1.000 €, divisé en 1.000 parts sociales de 1 € chacune. L'objet devient : la gestion, l'acquisition, la vente de tous titres de participations, portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, et la gestion de sa trésorerie ; le conseil et la mise en relation de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas ; l'achat, la vente, la propriété, la gestion, l'administration de tous biens immobiliers ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Modification sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2501922

VIGNOBLE DE LA COMBE

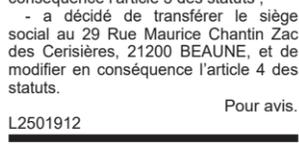
L'AGM du 07/04/2025 de la société VIGNOBLE DE LA COMBE (SARL au capital de 1 000 €, ayant son siège au 12 Rue Oudot 21200 BEAUNE, et immatriculée 902 511 609 RCS DIJON) a :

- pris acte du décès de Monsieur Louis LACHAUX, cogérant, intervenu le 28/08/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement ;
- décidé la transformation de la société en SAS à compter dudit jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régissent désormais la société. Capital, durée et dates d'ouverture et clôture d'exercice social demeurent inchangés. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : soumise à agrément dans tous les cas. M. Arnaud BAILLOT, gérant, devient Président ;
- a décidé de modifier l'objet social dont la rédaction est désormais la suivante « La présente société par actions simplifiée a pour objet, en France et à l'étranger : la détention de vignes et la gestion de son patrimoine viticole ; la culture, l'entretien, la récolte et l'exploitation des produits de la vigne, y compris la production de raisins ; la commercialisation des produits issus de la culture de la vigne, incluant la vente en gros ou au détail des raisins, des produits dérivés, ainsi que la transformation en vins ou autres produits viticoles ; l'achat, la vente, la gestion et l'exploitation de terrains viticoles, ainsi que toutes opérations liées à leur entretien, amélioration et valorisation », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient « SAS ROC BREÏA », et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- a décidé de transférer le siège social au 29 Rue Maurice Chantlin Zac des Cerisières, 21200 BEAUNE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

L2501912



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI ATTIQUE

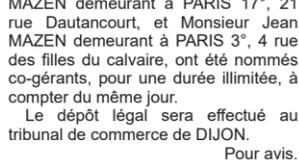
Société Civile Immobilière
Capital social : 1.000 Euros
Siège social : 2B rue du cap vert
21800 QUETIGNY
RCS Dijon 452 578 917

PV AGE du 28/02/2025 : suite au décès de Mr Noël MAZEN le 29/01/2025, Madame Anaëlle MAZEN demeurant à PARIS 17°, 21 rue Dautancourt, et Monsieur Jean MAZEN demeurant à PARIS 3°, 4 rue des filles du calvaire, ont été nommés co-gérants, pour une durée illimitée, à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,

L2501913



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SARL DE WAILLY INVEST

Capital social : 8.000 Euros
Siège social :
35 Grande Rue - 21310 ARCEAU
RCS Dijon 448 768 242

PV AGE du 28/02/2025 : suite au décès de M. Noël MAZEN le 29/01/2025, Monsieur Yann AOUIDEF demeurant à PARIS 19°, 68B Rue manin, a été nommé gérant, pour une durée illimitée, à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,

L2501916

**Maître Karine SARCE**

Avocate
49 rue de Montchapet
21000 DIJON
Tél. : 03.80.55.50.54
karine.sarce@avocat.fr
CASE N° 103

SCI MODERNE

Au capital de 39.636,74 Euros
Immatriculée au RCS de Dijon
sous le n° 347 871 923
Siège social :
Place Carnot - 21340 NOLAY

Aux termes d'une Ordonnance sur requête en date du 28 février 2025 rendue par la Président du Tribunal Judiciaire de Dijon, Madame Emma LEBEAULT, née le 17 mai 2003 à Dijon (21), demeurant 3 rue du Vieux Noyer 21910 CORCELLES LES CITEAUX, a été désignée pour une durée maximale d'un an en qualité d'administrateur provisoire de la SCI MODERNE, Société Civile Immobilière immatriculée au RCS de Dijon sous le 347 871 923 et ayant son siège social à NOLAY (21340), Place Carnot.

Mention en sera faite au RCS de DIJON.

L2501917



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GFA HERITIERS ROBERT DE SUREMAIN

Groupement foncier agricole
au capital de 629.019,89 Euros
Château de Monthelle
21190 MONTHELIE
381 072 834 RCS Dijon

DUA 17/03/2025
- Réduction du capital social. Ancien capital 638.410,75 €. Nouveau capital : 629.019,89 €.

- Démission de M^{me} Chantal de SUREMAIN de ses fonctions de gérante à compter du 17/03/2025
RCS DIJON.

La gérance.

L2501937

**SARL Groupe E.T.**

Société à responsabilité limitée
au capital de 201.000 Euros
Siège social :
3 Place Dupuis - 21000 DIJON
RCS Dijon 907 489 876

Avis de modification

Par PV du 08/04/25, il a été pris acte de la démission de M. Tristan DU FOU en qualité de cogérant et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2501941

ISATIS CONCEPT

SAS au capital de 21.200 Euros
Siège social :
7 rue de la Tarentaise - 21110 GENLIS
938 820 594 R.C.S. Dijon

Par décision de l'assemblée générale du 03/04/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 16 rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY, à effet du 03/04/2025.

Modification au R.C.S. de DIJON.

L2501949

**E.T. IMMO**

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
3 place Dupuis - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 978 895 894

Avis de modification

Par PV du 08/04/25, il a été pris acte de la démission de M. Tristan DU FOU en qualité de cogérant et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2501942

LH. TP. (LHOMME TRAVAUX PUBLICS)

SAS au capital de 325.000 Euros
Siège social : 6 Allée du Four Banal,
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
RCS Dijon 394 923 221

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique lors de l'AGO du 27/12/2024, il résulte que les mandats de la SARL CLEON.MARTIN. BROICHOT. ET ASSOCIES, CAC titulaire, et M. Pierre CLEON CAC suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de CAC.

Pour avis : La présidente.

L2501944

CHAIN MAESTRO

SAS au capital de 500 Euros
Siège social :
9 rue Jean-Jacques Rousseau
21000 DIJON
928 889 336 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 2 avril 2025, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de modifier l'objet social comme suit :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

La prise de participation directe ou indirecte, par tous moyens, dans toutes entreprises ou sociétés, quels qu'en soient la forme ou l'objet, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ; L'animation, la coordination, le développement, la mutualisation, l'accompagnement stratégique et opérationnel des entreprises qu'elle contrôle ou auxquelles elle est liée, notamment par la mise à disposition de moyens matériels, immatériels, humains ou organisationnels ; Le conseil, l'ingénierie, l'étude, la formation et la réalisation de prestations de services dans tous domaines utiles au développement des entreprises, notamment en matière de stratégie, communication, marketing, branding, organisation, développement commercial, management, gestion, design, digital, innovation, informatique, création de contenu, édition, production audiovisuelle, développement de produits ou services, ainsi que la gestion de projets ; La création, l'acquisition, l'exploitation, la cession, la concession de tous droits de propriété intellectuelle, notamment brevets, licences, marques, modèles, logiciels, oeuvres de l'esprit, noms de domaine ou savoir-faire ; La conception, le développement, l'édition, la commercialisation, la distribution, l'hébergement et la maintenance de tous produits ou services numériques, logiciels, applications web ou mobiles, plateformes, outils technologiques ou systèmes d'information ; L'achat, la vente, le négoce, l'importation, l'exportation, la distribution, la fabrication ou la sous-traitance de tous biens, matériaux, équipements ou services, qu'ils soient physiques ou digitaux, ne nécessitant pas d'autorisation réglementaire spécifique ; L'organisation, la gestion ou la promotion d'événements, de campagnes de communication, de collaborations créatives, de partenariats commerciaux ou artistiques, de formations ou de conférences, en présentiel ou en ligne ; La participation à toutes entreprises ou opérations commerciales, industrielles, immobilières, civiles ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire ; Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières, susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de la société.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2501955



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

METAVENT

Société par Actions Simplifiées (SAS)
au capital de 1.922.634 Euros
Siège social :
6 Rue du Professeur Louis Néel
21600 LONGVIC
481 686 962 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 7 février 2025, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1.922.634 € à 1.860.933 €.

Mention sera portée au RCS de DIJON.

L2501952

**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

MILLIERE

Société par actions simplifiée
au capital de 75.000 Euros
Siège social :
Pierre Saint Antoine - 21580 SALIVES
R.C.S. Dijon 383 266 350

Aux termes d'une AG mixte du 01/04/2025 l'assemblée générale a décidé de modifier l'objet social : Le transport scolaire a été supprimé, l'objet social a été étendu aux activités de métallerie, charpente (bois et métallique), exploitation d'installations de production d'électricité, vente d'électricité. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Aux termes de cette AG mixte Monsieur Damien MILLIERE, demeurant 21 route de Dienay - 21120 SAULX LE DUC a été nommé directeur général sans limitation de durée à compter du 01/04/2025. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis,

L2501966

**SCP PARRY-AVRIL & NEYRET**

Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

GFA Michel REBOURGEON et ENFANTS

Groupement Foncier Agricole au capital de 544 090,54 Euros
Siège social : POMMARD (21630),
Place de l'Europe
Numéro SIREN 402 500 557
RCS DIJON

Avis de changement de gérant et de réduction de capital social

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 09/01/2010 a été nommée co-gérante, pour une durée illimitée, avec Monsieur Michel REBOURGEON, gérant : M^{me} Delphine WHITEHEAD née REBOURGEON, demeurant à POMMARD (21630) 8 rue de Francorchamps.

Suivant acte reçu par Me Geneviève ECHINARD, notaire à BEAUNE, le 15/01/2010, le capital social a été réduit de 12 195,92 € pour être porté à 544 090,54 € par retrait d'immeuble et annulation de 80 parts sociales.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

ANCIENNE MENTION :
Capital : 556 286,46 €
NOUVELLE MENTION :
Capital : 544 090,54 €
Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : Le notaire

L2501978

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LCM
PARTICIPATION

Société par actions simplifiée
au capital de 2.946.900 Euros
Siège social :
11 Impasse Boirac
21000 DIJON
479 186 942 RCS Dijon

Aux termes du Procès-Verbal de l'Associé Unique en date du 27 mars 2025, il a été décidé de renouveler le mandat de la Société EXCO-SOCODEC (400 726 048 RCS DIJON) ayant son siège social 51 Avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON, pour une période de 6 exercices, et de mettre fin au mandat de monsieur Olivier PERROUD, commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis.

L2501994

VENTE CESSIION

ATTRIBUTION D'APPORTS

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SAS LE DOUBLE V
/ SARL SKVente de fonds de
commerce

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET, avec le concours de Maître FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE le 1^{er} avril 2025, enregistré au SPFE DIJON I, le 04 avril 2025, dossier 2025 15624, réf 2104P01 2025 N 813, contenant :
CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par la SAS LE DOUBLE V siège à DAIX (21121), 5 route de Troyes, R.C.S. DIJON 881 322 135 ;

Au profit de la SARL SK siège à DAIX (21121), 5 route de Troyes, RCS DIJON 941 697 054 ;

D'UN FONDS DE COMMERCE de restauration sans vente à emporter sis et exploité à DAIX (21121), 5 route de Troyes connu sous l'enseigne «LE DOUBLE V».

Moyennant le prix de 350.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 292.800 € et aux éléments corporels pour 57.200 €.

Entrée en jouissance : 1^{er} avril 2025.

Les oppositions seront reçues chez Maître MUGNERET où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis.

L2501857

HYGIENE PLUS
SERVICESRectificatif cession de
fonds de commerce

Dans la parution Le Journal-palais.fr (21) du 01/04/2025, portant sur la cession de fonds de BOURGOGNE HYGIENE ENTRETIEN à MATHYGIENE (devenue HYGIENE PLUS SERVICES), une erreur matérielle s'est insérée dans le SIRET de la société Cessionnaire. Il convient de lire le SIRET n°437 941 248.

Pour avis.

L2501972

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SAS WIMD / SARL SK

Vente de fonds
de commerce

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET, avec le concours de Maître FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE, le 1^{er} avril 2025, enregistré au SPFE DIJON I, le 04 04 2025, dossier 2025 15623, réf 2104P01 2025 N 812, contenant : CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Par la SAS WIMD siège à DAIX (21121), 3 route de Troyes, RCS DIJON 333 321 529 ;

Au profit de la SARL SK siège à DAIX (21121), 5 route de Troyes, RCS DIJON 941 697 054 ;

D'UN FONDS DE COMMERCE d'hôtellerie - bar sis et exploité à DAIX (21121), 3 route de Troyes, connu sous l'enseigne «Hotel Castel Burgond».

Moyennant le prix de 500.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 470.000 € et aux éléments corporels pour 30.000 €.

Entrée en jouissance : 1^{er} avril 2025. Les oppositions seront reçues chez Maître MUGNERET où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis.

L2501858

JOUFFROY
+ FILEAS
NOTAIRES ET AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devosge
21000 Dijon

TRAITEUR A.C.E./
DGD TRAITEUR

Acte de Me Arielle GAGNEPAIN BONNOTTE, du 1^{er} avril 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement DIJON, le 4 avril 2025, dossier 2025 00015800 référence : 2104P01 2025 N 00820.

Cédant : La société dénommée TRAITEUR A.C.E., EURL au capital de 8.000 €, siège à REMILLY-SUR-TILLE (21560), 6 rue des Marronniers, R.C.S. DIJON N°844090233.

Cessionnaire : La société dénommée DGD TRAITEUR, EURL au capital de 5000 €, siège à COUTERNON (21560), 12 rue des Métiers, R.C.S. DIJON N°941263014.

Fonds vendu : traiteur, ventes de plats à emporter, chef à domicile, organisateur d'événements et réceptions, sis et exploité à COUTERNON (21560), 12 rue des Métiers, sous l'enseigne « COOK EVENEMENT », R.C.S. DIJON N° 844090233.

Éléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 85.000,00 €, propriété et jouissance transférées le 1^{er} avril 2025.

Oppositions en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial JOUFFROY & FILEAS, 43 rue Devosge - 21000 DIJON, où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion :
Arielle GAGNEPAIN BONNOTTE.
L2501903

ABONNEMENTS

03.80.68.25.55.

abonnement.jdp
@legalnet.org

PUBLICITÉ

03.80.68.23.68.

regiepublicitaire.jdp
@legalnet.org



Etude de M^e LAMBRECHT
Notaire à BLIGNY SUR OUCHE (21360)

MME MONIN /
LA CHAPELLERIE
DIJONNAISE

Suivant acte reçu par Maître Vincent LAMBRECHT, Notaire, titulaire d'un Office notarial à BLIGNY SUR OUCHE (21360) le 31 mars 2025 enregistré SIE de DIJON, le 3 avril 2025 ref 2104P01 2025 n° 00805 ;

Madame Yvette, Marinette MONIN, demeurant à ECUTIGNY (21360), Cour Durand, née à ECUTIGNY (21360), le 8 mars 1956 ;

A vendu à la société dénommée la chapellerie dijonnaise, société à responsabilité limitée au capital de 100 €, ayant son siège social à L'HONOR DE COS (82130), 6027 route de mollières, identifiée au SIREN sous le numéro 940 486 285 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN.

Un fonds de commerce de chapellerie, exploité à DIJON (21000), 65 rue des Godrans pour lequel le cédant était immatriculé R.C.S. DIJON 343 128 773. Moyennant le prix de : Quatre cent cinquante mille Euros (450.000,00 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour 435.000 € et au mobilier pour 15.000 €.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à ETUDE LAMBRECHT, 28 place de l'Hôtel de Ville - 21360 BLIGNY SUR OUCHE, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

L2501990



ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

GENLIS PIZZA

Suivant acte reçu par Me Julie GRESARD, Notaire associée à DIJON (21000), CRPCEN 21026, le 7 avril 2025, a été cédé par la SAS GENLIS PIZZA dont le siège est à GENLIS (21110), 6A rue Bernard Laureau, SIREN 911 520 534 R.C.S. DIJON au profit de la SAS GRILLOT, dont le siège est à GENLIS (21110), 6A rue Bernard Laureau, SIREN 940 422 991 R.C.S. DIJON, savoir :

Le fonds de commerce de restauration rapide, sur place, à emporter, ou en livraison sis à GENLIS (21110), 6A rue Bernard Laureau, connu sous le nom commercial GENLIS PIZZA pour lequel il est immatriculé sous le numéro SIREN 911 520 534 R.C.S. DIJON.

Propriété jouissance à compter du 07/04/2025.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 80.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 70.100,00 €, au matériel pour 9.900,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, Me Julie GRESARD. L2501970

POURSUITE D'ACTIVITE

VERTICAL'ART
DIJON

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 17, rue Nicolas Cugnot
21300 CHENOVE
918 918 046 RCS DIJON

Aux termes d'une AGM en date du 14/03/2025, les associés statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis.

L2501927

DISSOLUTION

DE SOCIETE



SELARL VG CONSEIL
Valéria GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Gioio - 21000 DIJON

G.D.R. DUPONT

SARL au capital de 15 250 Euros
Siège social : BONNENCONTRE (21)
24 rue d'Amont
R.C.S. Dijon 432 531 101

AGE 19/03/2025 : Dissolution anticipée de la Société à compter du 19/03/2025 Liquidateur : Georges DUPONT, demeurant à BONNENCONTRE (21), 24 rue d'Amont, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation Siège de la liquidation : BONNENCONTRE (21), 24 rue d'Amont, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés ; dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON R.C.S. DIJON

Pour avis : La gérance.

L2501291

BFC
ECHAFAUDAGES

BFC ECHAFAUDAGES - Société par actions simplifiée - au capital de 30 000 euros - Siège social : 8 Rue de Ruffey 21490 BELLEFOND - 882 924 855 RCS DIJON - AGE du 31/03/2025 de dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Monsieur SAUTONIE William (8 Rue de Ruffey 21490 BELLEFOND), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social. L2501584

PARE BRISE DIJON

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 2 000 Euros
Siège social :
14 RUE DES FRERES MONTGOLFIER
21300 CHENOVE
Siège de liquidation : 7, rue de Derrière l'Eglise - 21370 PASQUES
483 056 354 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Thierry DABULEWICZ, demeurant 7, rue de Derrière l'Eglise 21370 PASQUES, ancien gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 7, rue de Derrière l'Eglise 21370 PASQUES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur
L2501860

J-LO GA

Suivant décision en date du 31/12/2024, l'Associé Unique de la société J-LO GA, SARL au capital de 2.000 €, siège social : 16 Rue Jean Jaurès - 21120 IS SUR TILLE, RCS DIJON 837 535 939 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Guillaume DURAND, demeurant 9 rue Jean Jaurès - 21120 IS SUR TILLE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 16 Rue Jean Jaurès - 21120 IS SUR TILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis : Le liquidateur. L2501957

CLOTURE

DE LIQUIDATION



SELARL VG CONSEIL
Valéria GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Gioio - 21000 DIJON

G.D.R. DUPONT

SARL en cours de liquidation
au capital de 15.250 Euros
Siège social : BONNENCONTRE (21)
24 rue d'Amont
R.C.S. Dijon 432 531 101

AGE 19/03/2025 : Clôture de la liquidation de la société. L'assemblée a prononcé la clôture définitive de la société, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et déclaré que la personne morale cessait d'exister à compter de ce jour liquidateur : Georges DUPONT, demeurant à BONNENCONTRE (21), 24 rue d'Amont. Pour avis : Le liquidateur.

L2501292

J-LO GA

Suivant décision en date du 31/12/2024, l'associé unique de la société J-LO GA, SARL en liquidation au capital de 2.000 €, Siège social et siège de liquidation : 16 rue Jean Jaurès - 21120 IS SUR TILLE, R.C.S. DIJON 837 535 939, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Guillaume DURAND, demeurant 9 rue Jean Jaurès - 21120 IS SUR TILLE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2501958

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX
MARTIN-PRATInformation préalable
(article 1397 al 3 du C.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Mathieu THAVAUD notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle 'Mathieu THAVAUD Notaire Associé' titulaire d'un office notarial dont le siège est à SEMUR EN AUXOIS (Côte-d'Or), 26 Rue Jean-Jacques Collenot ayant un bureau permanent à EPOISSES (Côte d'Or) , 13 rue des Forges et à ROUVRAY (Côte d'Or), 7 Place de l'Eglise, soussigné

Et dont l'office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 21059. office notarial n° 21059, le CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ Monsieur Emilien Emile MARTIN et Madame Corinne PRAT, demeurant ensemble à CORROMBLES (Côte-d'Or) 3 rue de la planche mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de VIEUX CHATEAU (Côte d'Or) le 9 mars 2009, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Mathieu THAVAUD où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

L2501965



SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

ÉPOUX CARION/
LAUTERET

Monsieur Jean Marcel CARION, retraité, né à DIJON (21000), le 07 janvier 1941 et Madame Denise Yvonne LAUTERET, retraitée, née à DIJON (21000), le 06 mars 1946, demeurant ensemble à RUFFEY LES ECHIREY (21490), 25 rue de la Motte, mariés à la Mairie de RUFFEY LES ECHIREY (21490), le 03 juin 1989, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial. L'acte a été reçu par Me Luc DASNOY, notaire à DIJON, le 8 avril 2025.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Luc DASNOY, notaire à DIJON, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Luc DASNOY

L2501936



SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

EPOUX DOREY

Suivant acte reçu par Maître François PENY notaire à DIJON (21000) le 21/03/2025 M. Michel DOREY et M^{me} Jocelyne GOUVENOT demeurant ensemble 8 route de Saint Julien 21490 BROGNON mariés le 06/07/1974 sous le régime de communauté réduite aux acquêts ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître PENY notaire à DIJON (21000) où domicile a été élu à cet effet pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Le notaire

L2501954

ÉPOUX BARON WILLIG

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 8 avril 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant entre :

Monsieur Yannick BARON, retraité, et Madame Marie-Jeanne Marguerite WILLIG, retraitée, demeurant ensemble à RUFFEY-LES-ECHIREY (21490), 5 impasse de la Motte.

Monsieur est né à DIJON (21000) le 21 juin 1952,

Madame est née à EL BIAR (ALGERIE) le 22 juillet 1950.

Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 2 août 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2501988

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

AVIS ADMINISTRATIF

Mairie de SOMBERNON

Avis d'enquête publique

Lancement et ouverture d'enquête publique de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 29/01/2024 le Conseil Municipal a prescrit la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'implantation d'un nouvel EHPAD adaptés aux besoins actuels sur le secteur du Champ du Guet et la Corotte.

Par arrêté n° 7/2025, en date du 14/03/2025, le Maire de SOMBERNON a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet susvisé n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17/10/2003 qui porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'enquête.

Cette enquête est réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I du Code de l'environnement. À cet effet, M. CHARTENET, qualité commissaire enquêteur, a été désigné par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant 17 jours consécutifs, du 09/04/2025 à 15h à 25/04/2025 à 17h inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- En mairie de SOMBERNON, siège de l'enquête ;

- Sur le site internet de Commune : www.somberton.fr ;

- Sur le poste informatique de la mairie de SOMBERNON pendant les jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat soit : lundi au vendredi 8h-12h et 13h30-17h hormis le jeudi après-midi ;

- Sur le registre dématérialisé : www.registre-dematerialise.fr/6114

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations :

- Sur le registre d'enquête publique papier disponible en mairie ;

- Sur le registre d'enquête publique dématérialisé et sécurisé : www.registre-dematerialise.fr/6114 ;

- Par voie postale à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de SOMBERNON, 2 Place Bénigne Fournier - 21540 SOMBERNON ;

- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6114@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie, ainsi que sur le registre dématérialisé.

Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues à la mairie de SOMBERNON les :

- 09/04/2025 de 15h à 17h ;

- 25/04/2025 de 15h à 17h.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, sur le site internet de la Commune et à la Sous-Préfecture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Michel ROIGNOT, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière. L2501434

Commune de GEVREY-CHAMBERTIN

Avis de lancement d'une procédure de modification simplifiée n° 3 du PLU

La municipalité informe les habitants que par délibération du 7 avril 2025, le Conseil Municipal a validé le principe d'une procédure de modification simplifiée n° 3 de son Plan Local d'Urbanisme, lancée par arrêté du Maire n°A25-031U en date du 7 avril 2025 et défini les modalités de mise à disposition du dossier au public. La délibération et l'arrêté sus mentionnés sont d'ores et déjà disponibles en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les objectifs assignés à la modification simplifiée consistent à apporter diverses modifications au règlement du Plan Local d'Urbanisme afin de :

- Préciser le règlement de la zone UB du PLU, notamment en définissant certaines notions portant sur les typologies de constructions telles que les « constructions jumelées » ou « en bande » ; Afin de clarifier les règles d'urbanisme applicables à ce type de constructions ; Et de faire évoluer la règle de hauteur des murs de clôture.

Le dossier de modification simplifié n° 3 fera l'objet d'une mise à disposition du public qui sera annoncée en temps utiles à la population. L2501932

AVIS DIVERS



SCP GUILARD CONVERS PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Broesses - 21000 DIJON

M^{me} Geneviève GAGNAUX

Avis de dépôt de testament

Par testament olographe du 3 septembre 2021, Madame Geneviève Alix Madeleine GAGNAUX, née à DIJON, le 22 septembre 1924, demeurant à TALANT (21240), 2 allée Félix Poussineau, 7 Village bleu, célibataire, décédée à TALANT, le 18 février 2025, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sylvain CONVERS, suivant procès-verbal en date du 8 avril 2025.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me CONVERS, notaire à DIJON, 7 Bd de Broesses, notaire chargé du règlement de la succession. Pour avis : Me CONVERS. L2501993

SUCCESION

VACANTE

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LANNEAU Gérard décédé le 20/03/2020, a établi l'inventaire. Réf. 0218090411. L2501918

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LANNEAU Gérard décédé le 20/03/2020 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218090411. L2501919

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GAULON Marie décédée le 30/04/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218094483. L2501920

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PATIN Joel décédé le 24/01/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218135979. L2501921

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ARTUS Jean décédé le 23/07/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218134926. L2501923

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LEBON Cedric décédé le 13/06/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218139910. L2501924

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MOREAU Suzanne décédée le 24/01/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218139165. L2501925

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

EXTERIEURS

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

FCE CONSULTING

131 rue de Crequi - 69006 LYON 6^e Arrondissement. RCS LYON : 895 188 944. Etablissement secondaire à DIJON : 895 188 944 - 2022 B 90. Activité : Le conseil en ressources humaines : recrutement, évaluation, accompagnement de collaborateurs et de demandeurs d'emploi, formations ; la conduite de projets ayant trait à l'organisation des ressources humaines, à leur externalisation, à la définition et au déploiement de systèmes d'information ; L'étude, l'assistance, la recherche et le conseil en matière de transmission, partenariat et rapprochement d'entreprises sous ses formes.

Jugement du Tribunal des Activités Economiques de LYON en date du 08/04/2025 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501975

DERNIER DELAI POUR DEPOSER VOS ANNONCES LEGALES

POUR UNE PUBLICATION LE LENDEMAIN DEPOSER VOS ANNONCES AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.

annoncel legale.jdp@legalnet.org

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

FC EXPLOITATION

93 avenue Pierre Semard - 95400 VILLIERS LE BEL. RCS PONTOISE : 889 817 284. Etablissement secondaire à DIJON : 889 817 284 - 2021 B 15. Activité : Centre d'examen informatique.

Jugement du tribunal de commerce de PONTOISE prononc en date du 28 mars 2025, la liquidation judiciaire sous le numéro 2025J00319, date de cessation des paiements le 12 décembre 2023, désigne liquidateur Selarl Mmj prise en la personne de Me Aymeric Mandin 23 Rue Victor Hugo - 95300 PONTOISE, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC. Le liquidateur devra déposer la liste des créances dans les 10 mois à compter du terme du délai de déclaration des créances. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée. L2501973

ADRICAT

14 ue Albert Einstein - 77420 CHAMPS SUR MARNE. R.C.S. MEAUX : 443 900 824.

Etablissement secondaire à DIJON : 443 900 824 - 2002 B 587.

ACTIVITE : La vente au détail de tous articles d'habillement, chaussures et accessoires ayant trait à l'homme, la femme, le bébé, l'enfant et le junior ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières s'y rapportant.

Jugement du Tribunal de Commerce de MEAUX en date du 07/04/2025 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro 2025J140, désigne liquidateur Selarl GARNIER Philippe et GUILLOUËT Sophie mission conduite par Maître GUILLOUËT, 55 rue Aristide Briand - 77100 MEAUX.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC. L2501976

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

KINESIO

35 chemin du Gigot - 91250 SAINTRY SUR SEINE, R.C.S. EVRY : 429 507 460. Etablissement secondaire à DIJON : 429 507 460 - 2021 B 793. Activité : Formation en kinésiologie.

Jugement du tribunal de commerce de EVRY en date du 31 mars 2025, arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans, nomme commissaire à l'exécution du plan SELARL C. Basse en la personne de Me Christophe Basse, 1 rue René Cassin, Immeuble le Mazière - 91000 ÉVRY COURCOURONNES, met fin à la mission de l'administrateur Fhb, prise en la personne de Me Alicia Alves, administrateur judiciaire associée, 98 all des Champs Elysées - 91000 ÉVRY COURCOURONNES, maintient mandataire judiciaire C. Basse en la personne de Me Christophe Basse, 1 rue René Cassin, Immeuble le Mazière - 91000 ÉVRY COURCOURONNES. L2501974

VICTORIA

46, Rue Jeannin - 21000 Dijon.RCS bourges : 814 956 157. Etablissement secondaire à DIJON : 814 956 157 - 2025 B 544. ACTIVITE : Restauration pizzas plats à emporter traiteur sandwichs boissons non-alcoolisées et activité connexe et complémentaire.

Jugement du Tribunal de Commerce de Bourges en date du 25/03/2025 ouvrant la procédure de redressement judiciaire et désignant Mandataire judiciaire : SAS SAULNIER - PONROY & ASSOCIES prise en la personne de Me Axel PONROY 21 rue des Arènes 18000 Bourges. Date de cessation des paiements : 25/03/2025. Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC. L2501979

CASA FRANCE

18, AVE Winston Churchill, Immeuble Le Chanzy - 94220 CHARENTON LE PONT. RCS BOBIGNY : 613 650 373. Etablissement secondaire à DIJON : 613 650 373 - 1999 B 250. Activité : Commerce de détail d'équipement du foyer.

Par jugement en date du 02/04/2025 le tribunal de commerce BOBIGNY a ouvert une procédure de redressement judiciaire, fixe la date de cessation des paiements au 31/01/2025, désigne administrateurs judiciaires : SELARL EL BAZE CHARPENTIER prise en la personne de Me Jonathan EL BAZE 41 rue du Four 76005 PARIS et la SELARL AJAssociés prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES 46 Promenade Jean Rostand 93000 BOBIGNY, avec mission assister le débiteur pour tous actes de gestion ou certains d'entre eux, désigne mandataires judiciaires : Me Alain François SOUCHON 1 rue des Mazières 91050 EVRY CEDEX et la SELARL ASTEREN prise en la personne de Me Axel CHUINE 14/16 rue de Lorraine 93000 BOBIGNY.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC. L2501981

BIMS

56, Rue Chabot Charny - 21000 DIJON. RCS BOBIGNY : 948 589 445. Etablissement secondaire à DIJON : 948 589 445 - 2025 B 430. Activité : Import-export alimentaire, achat et vente de produits non réglementés, achat et vente de gros, demi gros et détail de tous produits alimentaires.

Par jugement en date du 27/03/2025 le tribunal de commerce BOBIGNY a ouvert une procédure de redressement judiciaire, fixe la date de cessation des paiements au 20/09/2024, désigne mandataire judiciaire Me Marie DANGUY 2bis rue de Lorraine 93000 BOBIGNY.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC. L2501983

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

DE DIJON

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 01 avril 2025

BRAC TEDDY, 10 rue de Neuilly, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 520 187 865. Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Octobre 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausser - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501864

GEAY GUENAEL, rue des Vigneux, 21270 Maxilly-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 422 738 252. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 30 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501867

SARL LARA SARL, 14 Rue Jacques Daguerre, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 753 302 306. Supermarchés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 17 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501893

SARL BARBIER JEAN, 1 Impasse de la Rue Neuve, 21110 Chambeire, RCS Greffe de Dijon 791 686 728. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Octobre 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501894

SAS Fred Network Club 21 (FNC21), 75 E Rue du Faubourg Raines, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 913 607 859. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 Février 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501895

NIANG Souleymane, 51B avenue de Stalingrad, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 903 032 902. Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausser - 21000 Dijon. L2501896

SAS LATHO CYCLES DIJON, 18 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 948 691 480. Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2501897

Jugement du 04 avril 2025

SAS IMATIC EPINAL, 1 rue de Bezoufosses, 88000 Epinal, RCS Greffe d'Epinal 333 519 429. Travaux d'isolation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausser - 21000 Dijon et la SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19 avenue Albert Camus - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission des administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU et SCP ABITBOL - ROUSSELET représentée par Me Frédéric ABITBOL et Me Joanna ROUSSELET. L2501873

SAS IMATIC, 34 route des Ecoles, 88100 Saint-Die-des-Vosges, RCS Greffe d'Epinal 505 580 548. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausser - 21000 Dijon la SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19 avenue Albert Camus - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission des administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU et SCP ABITBOL - ROUSSELET représentée par Me Frédéric ABITBOL et Me Joanna ROUSSELET. L2501875

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SAS MOREL CHARPENTE COUVERTURE ETANCHEITE, 310 Traverse de la Bourgade, 13400 Aubagne, RCS Greffe d'Aix-en-Provence 920 646 916. Travaux de charpente. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon la SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19 avenue Albert CAMUS - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission des administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU et SCP ABITBOL -ROUSSELET représentée par Me Frédéric ABITBOL et Me Joanna ROUSSELET. L2501877

SAS CREATION BOIS CONSTRUCTION FRANCE, 1 rue Jules Guesde, 59390 Lys lez Lannoy, RCS Greffe de Lille Métropole 922 739 693. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon la SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19 avenue Albert CAMUS - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission des administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU et SCP ABITBOL -ROUSSELET représentée par Me Frédéric ABITBOL et Me Joanna ROUSSELET. L2501880

SAS MORLOT METAL, 124 rue de l'Eglise, 88170 Houécourt, RCS Greffe d'Epinal 931 858 823. Travaux de montage de structures métalliques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon la SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19 avenue Albert CAMUS - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission des administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU et SCP ABITBOL -ROUSSELET représentée par Me Frédéric ABITBOL et Me Joanna ROUSSELET. L2501882

SA MORLOT CONSTRUCTION, 617 rue Division Leclerc, 88140 Contrexéville, RCS Greffe d'Epinal 337 659 114. Travaux de charpente. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon la SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19 avenue Albert CAMUS - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission des administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU et SCP ABITBOL -ROUSSELET représentée par Me Frédéric ABITBOL et Me Joanna ROUSSELET. L2501883

SAS Groupe Morlot, 617 rue Division Leclerc, 88140 Contrexéville, RCS Greffe d'Epinal 885 172 296. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon la SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19 avenue Albert CAMUS - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission des administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU et SCP ABITBOL -ROUSSELET représentée par Me Frédéric ABITBOL et Me Joanna ROUSSELET. L2501886

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 01 avril 2025

LASSALLE Elodie, 2 impasse des Lilas, 21110 Bretenière, RCS Greffe de Dijon 911 621 456. Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Février 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501865

SAS La Table du Chef, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 554 148. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 Janvier 2025, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501866

SAS Le Comptoir du Chef, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 615 220. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 Janvier 2025, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501868

SAS La Cave de la Cité, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 832 544. Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 Janvier 2025, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501869

SA A L M INTERNATIONAL, 13 Avenue du Général Mazillier, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 315 734 483. Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 14 Mars 2025, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501870

SA ELITHIS GROUPE, 71 bis Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 885 215 210. Activités des sociétés holding. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 Mars 2025, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501871

SARL SVS QUETIGNY, 16 Rue des Chaland, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 483 228 987. Commerce de détail d'autres équipements du foyer. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 06 Décembre 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2501898

SAS ELITHIS SOLUTIONS, 71 BIS Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 444 782 015. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 Mars 2025, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501872

SARL LEGENDRE, 20 Rue du Roi, 21510 Saint-Germain-le-Rocheux, RCS Greffe de Dijon 817 408 966. Services de soutien à l'exploitation forestière. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Février 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501892

PLAN DE CESSION

Jugement du 04 avril 2025

SAS IMATIC EPINAL, 1 rue de Bezonfosse, 88000 Epinal, RCS Greffe d'Epinal 333 519 429. Travaux d'isolation. Jugement arrêtant le plan de cession. L2501874

SAS IMATIC, 34 route des Ecoles, 88100 Saint-Die-des-Vosges, RCS Greffe d'Epinal 505 580 548. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement arrêtant le plan de cession. L2501876

SAS MOREL CHARPENTE COUVERTURE ETANCHEITE, 310 Traverse de la Bourgade, 13400 Aubagne, RCS Greffe d'Aix-en-Provence 920 646 916. Travaux de charpente. Jugement arrêtant le plan de cession. L2501878

SAS CREATION BOIS CONSTRUCTION FRANCE, 1 rue Jules Guesde, 59390 Lys lez Lannoy, RCS Greffe de Lille Métropole 922 739 693. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement arrêtant le plan de cession. L2501879

SAS MORLOT METAL, 124 rue de l'Eglise, 88170 Houécourt, RCS Greffe d'Epinal 931 858 823. Travaux de montage de structures métalliques. Jugement arrêtant le plan de cession. L2501881

SA MORLOT CONSTRUCTION, 617 rue Division Leclerc, 88140 Contrexéville, RCS Greffe d'Epinal 337 659 114. Travaux de charpente. Jugement arrêtant le plan de cession. L2501884

SAS Groupe Morlot, 617 rue Division Leclerc, 88140 Contrexéville, RCS Greffe d'Epinal 885 172 296. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement arrêtant le plan de cession. L2501885

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 01 avril 2025

GARCIA GERARD, chemin DE SAINT ROCH, 84200 Carpentras, RCS Greffe de Dijon 812 022 341. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501887

SARL SOCIETE TETU, 5-7 Rue du Bourg, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 820 320 729. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501888

SARL ENTREPRISE VASSEUR, 6 Rue de la Chapelle des Gaillards, 21440 Pellerey, RCS Greffe de Dijon 481 720 233. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501889

SARL IDEA CONCEPT, Rue des Curtils, 21360 Montceau-et-Écharnant, RCS Greffe de Dijon 438 753 923. Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501890

SANCHEZ Geoffrey, 5 rue Thurot, 21400 Châtillon-sur-Seine, RCS Greffe de Dijon 852 230 267. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501891

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

SCI DES PESSIAUX

Aux termes d'un ASSP en date du 01/04/2025, il a été constitué une SC à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCI DES PESSIAUX.

OBJET SOCIAL : Acquisition, administration, et gestion par bail, location ou tout autre forme de tous immeubles et biens immobiliers et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue des Rosiers - 89000 PERRIGNY.

CAPITAL MINIMUM : 100 €.

CAPITAL INITIAL : 100 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. AUXERRE.

GÉRANCE : Madame SIMON KARINE, demeurant 5 rue des Rosiers - 89000 PERRIGNY.

CLAUSE D'AGRÈMENT : Cession libre entre associés, soumis à agrément dans les autres cas. L2501859



ANCC

Société civile immobilière au capital de 400 Euros
Siège social : 22 lotissement de l'érable 89320 VAUDEURS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VAUDEURS du 4 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : ANCC.

SIÈGE SOCIAL : 22 lotissement de l'érable - 89320 VAUDEURS.

OBJET SOCIAL : L'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au

Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 400 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Nicolas CHEVET, demeurant 22 Lotissement de l'Érable - 89320 VAUDEURS ; Monsieur Alexandre QUETEL, demeurant 11 rue du Piery - 89150 VILLENEUVE LA DONDAGRE. CLAUSES RELATIVES AUX CÉSSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. Pour avis : La gérance. L2501930

MODIFICATION

DE STATUTS

Société du Château de la Resle

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 8 rue de la Foire aux Chevaux 10160 SAINT MARDS EN OTHE 843 938 994 RCS Troyes

Des décisions de l'Associée unique en date du 5 avril 2025, il résulte que le siège social de la Société sis 8 rue de la Foire aux Chevaux - 10160 SAINT MARDS EN OTHE, a été transféré à compter de la même date au Lieudit «La Resle» - 89230 MONTIGNY LA RESLE et que les statuts ont été modifiés en conséquence.

Personne habilitée à engager la société (Président) : Monsieur Gérard Losson, demeurant 8, rue de la Foire aux Chevaux - 10160 SAINT MARDS EN OTHE.

La Société fera l'objet d'une radiation au RCS de Troyes et à une immatriculation au RCS d'AUXERRE. Pour avis. L2501945

SCEA Château de la Resle

Société civile d'exploitation agricole au capital de 1.000 Euros
Siège social : 8 rue de la Foire aux Chevaux 10160 SAINT MARDS EN OTHE 927 806 174 RCS Troyes

Des décisions de l'Assemblée Générale en date du 5 avril 2025, il résulte que le siège social de la Société sis 8, rue de la Foire aux Chevaux - 10160 SAINT MARDS EN OTHE, a été transféré à compter de la même date au Lieudit «La Resle» - 89230 MONTIGNY La Resle et que les statuts ont été modifiés en conséquence. Durée : 99 ans.

Objet : La Société a pour objet :

- Toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

- Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;

Le service d'accueil à la ferme, telle que la location de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes ;

- La production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou de parcs éoliens ;

La Société fera l'objet d'une radiation au RCS de Troyes et à une immatriculation au RCS d'AUXERRE. Pour avis. L2501947

DISSOLUTION

DE SOCIETE

EARL DE L'ERABLE

Société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée en cours de liquidation au capital de 257 500 euros
Siège social : 6, Hameau l'Étang Jussier - 89240 CHEVANNES
RCS : AUXERRE 534 473 301

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation.

Monsieur Julien BON, associé unique exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6, Hameau l'Étang Jussier - 89240 CHEVANNES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE. L2501452

HSP CATALYSIUM

Société par actions simplifiée en liquidation - au capital de 12 500 euros -
Siège social : 11 Quai de l'Yonne - Bailly, 89530 ST BRIS LE VINEUX - 950 828 442 RCS AUXERRE : le 15/03/2025 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable M. Hervé PELCERF (11 Quai de l'Yonne - Bailly, 89530 ST BRIS LE VINEUX), liquidateur & siège de la liquidation au siège social. L2501699

ULYSSE

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social : La Grande Breuille, RD7 89520 SAINPUITS
Siège de liquidation : La Grande Breuille, RD7 - 89520 SAINPUITS 492 207 931 R.C.S. Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 05 mars 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la société X.PERIENGE dont le siège social est 26 rue de la Harpe - 75005 PARIS les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé La Grande Breuille, RD7 - 89520 SAINPUITS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur. L2501969

Réso Hebdo Éco

Jours fériés et congés payés : maîtrisez vos droits

Travail. Trois jours fériés tombent sur des jours ouvrables en mai 2025. Une belle opportunité pour les salariés de s'offrir un long break, à condition de bien connaître leurs droits et les règles en entreprise.



GILLES PIEL

par Isabelle Vénuat, juriste aux Éditions Tissot pour RésoHebdoÉco, association regroupant 27 titres de presse hebdomadaire économique régionaux en France.
reso-hebdo-eco.com



Peut-on vraiment s'absenter 11 jours en mai en ne posant que cinq jours de congé ?

Les jours fériés sont-ils automatiquement chômés et rémunérés ? Les jours fériés comptent-ils dans les congés payés ? Comment comptabiliser ses congés payés de l'année et quand les prendre ?

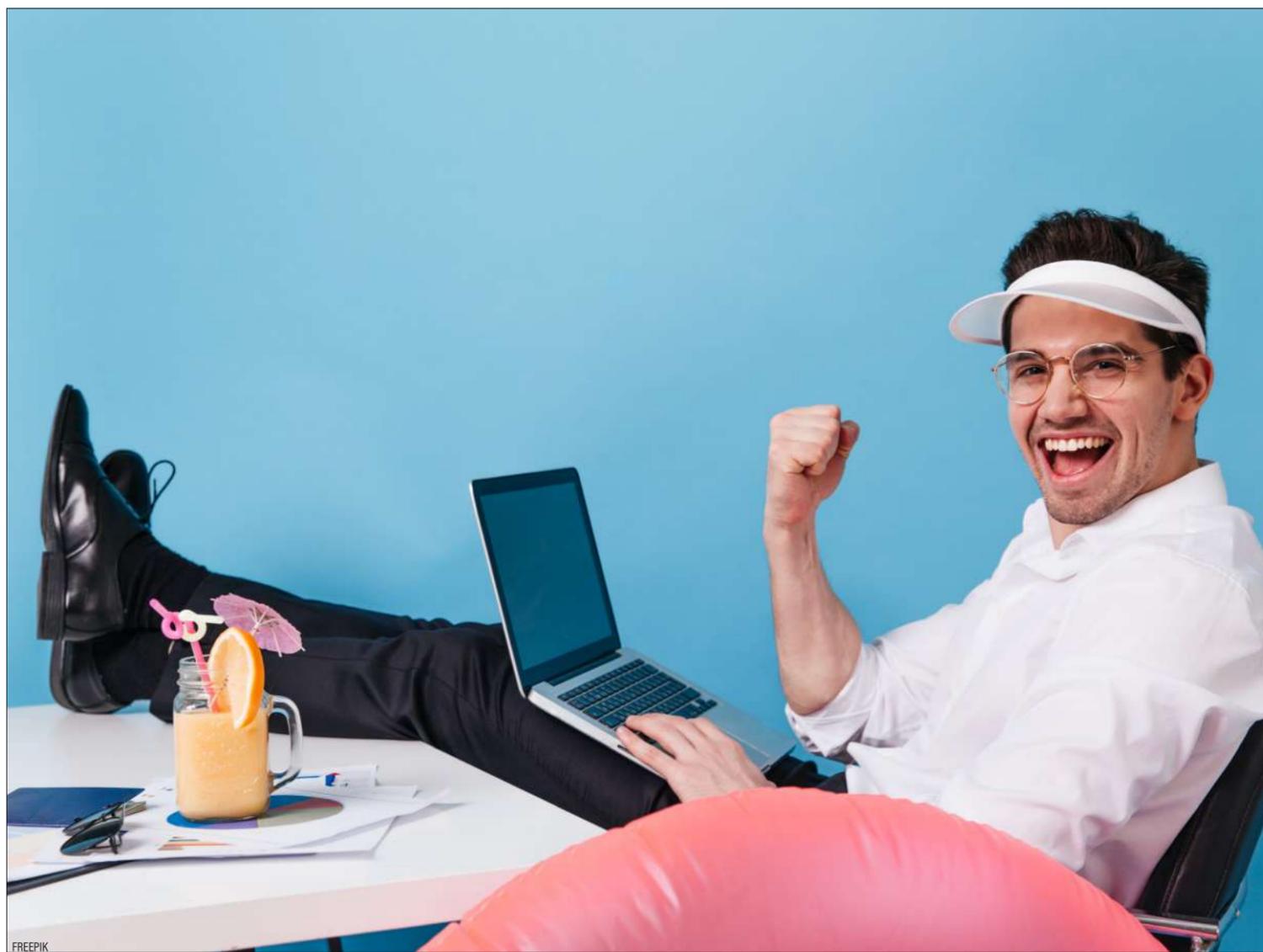
PEUT-ON S'ABSENTER 11 JOURS EN MAI EN NE POSANT QUE 5 JOURS ?

Oui ! En posant les 2, 5, 6, 7 et 9 mai, il est possible de profiter d'un break de 11 jours, du 1^{er} au 11 mai. Mais l'employeur doit valider ces dates.

Il peut en effet tout à fait refuser certains congés, notamment si l'activité de l'entreprise ne peut être interrompue ou si plusieurs salariés demandent la même période.

En l'absence de dispositions conventionnelles, il doit respecter des critères objectifs pour fixer l'ordre des départs :

- La situation familiale (conjoint en congé, enfants à charge...);
- L'ancienneté;
- ou encore les activités chez



ERREPIK

d'autres employeurs. Une fois les congés acceptés, ils ne peuvent être modifiés à moins d'un mois du départ (sauf circonstances exceptionnelles).

LES JOURS FÉRIÉS SONT-ILS CHÔMÉS ET RÉMUNÉRÉS ?

Seul le 1^{er} mai est obligatoirement chômé et payé. Si vous travaillez ce jour-là (dans un hôpital, un restaurant, dans les transports, par exemple), vous devez être payé double.

Pour les autres jours fériés : s'ils tombent sur un jour non travaillé, il n'y a aucun impact sur votre rémunération ; s'ils tombent sur un jour travaillé et sont chômés, vous êtes payé à condition d'avoir au moins 3 mois d'ancienneté. S'ils sont travaillés, aucune majoration

n'est prévue sauf si un accord collectif ou un usage le stipule.

Ainsi, par exemple, la Toussaint tombe un samedi cette année. Si c'est déjà un jour de repos pour vous, aucun congé ou complément de salaire n'est dû, sauf accord d'entreprise plus favorable.

LES JOURS FÉRIÉS COMPTENT-ILS DANS LES CONGÉS PAYÉS ?

Cette année, le 15 août tombe un vendredi. Il peut donc tomber pendant une période de congés payés. Si ce jour est chômé dans l'entreprise, il ne sera pas décompté du nombre de congés payés pris. Si, en revanche, il est travaillé, il comptera pour un jour de congé.

Les jours fériés chômés sont considérés comme du temps de

travail effectif pour le calcul des droits à congés payés.

COMMENT COMPTABILISER SES CONGÉS PAYÉS ET QUAND LES PRENDRE ?

Vous cumulez 2,5 jours ouvrables par mois, entre le 1^{er} juin et le 31 mai (période de droit commun). Cela donne droit à 30 jours ouvrables maximum (ou 25 jours ouvrés).

Certaines absences (maternité, paternité, RTT, événements familiaux, arrêt maladie) n'impactent pas l'acquisition des congés. D'autres, comme les absences injustifiées, peuvent la réduire.

Les périodes d'activité partielle sont considérées comme du temps de travail effectif pour l'acquisition des congés payés.

Ainsi, la totalité des heures chômées sont prises en compte pour le calcul du nombre des jours de congés payés acquis.

Enfin, vous pouvez prendre ces congés entre le 1^{er} mai et le 30 avril de l'année suivante. Certaines entreprises l'autorisent cependant jusqu'au 31 mai. Passé ce délai, les jours non pris sont perdus, sauf exceptions (maladie, maternité...). Par exception, vous pouvez demander à prendre des congés non encore acquis par anticipation, mais l'employeur n'est pas obligé de donner son accord.

En revanche, dès lors que vous avez acquis des jours de congés, vous pouvez les poser sans attendre le début de la période de prise des congés.

R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
RESTOSDUCOEUR.ORG



AVIS D'EXPERT

IA et droit du travail : enjeux et perspectives pour les entreprises

Travail. L'IA s'invite aujourd'hui au cœur des pratiques RH et des processus organisationnels, transformant profondément les modes de travail. Porteuse d'autant de promesses que de défis, l'IA soulève des questions fondamentales pour les employeurs.



PAR CLÉMENCE PUIG
ET PIERRICK BECHE, AVOCATS ASSOCIÉS,
MEMBRES DE L'ORDRE
DES AVOCATS DE DIJON.

L'IA peut révolutionner les processus de recrutement, optimiser la gestion des ressources humaines, stimuler la productivité et renforcer les outils de pilotage, offrant ainsi aux entreprises un potentiel considérable d'amélioration continue.

Cependant, son utilisation implique des enjeux juridiques complexes pouvant impacter le maintien même de l'emploi, tout comme la création de nouveaux emplois.

Si la loi française n'encadre pas directement l'IA, l'Union Européenne s'est saisie de la question via notamment l'IA Act. Adopté définitivement par le Parlement européen le 13 mars 2024, l'IA Act entrera progressivement en application entre 2025 et 2026, avec certaines obligations déjà anticipables pour les employeurs utilisant de l'IA dans leurs outils RH ou organisationnels.

TROIS SYSTÈMES D'IA IDENTIFIÉS

L'IA Act distingue trois systèmes d'IA dans la gestion de ses salariés :

- le système dit « à haut risque » tels que les outils de recrutement automatisés, les systèmes d'évaluation ou de notation des salariés, les outils de gestion algorithmique du travail (ex : plannings automatisés, surveillance, optimisation de tâches), les outils de prise de décision impactant la carrière ou le contrat d'un salarié.

Ces outils ne sont pas interdits, mais soumis à des obligations strictes. Ainsi, avant de mettre en service ou d'utiliser un système d'IA à haut risque sur le lieu de travail, les employeurs doivent informer les représentants du personnel et les travailleurs concernés qu'ils seront soumis à l'utilisation d'un système d'IA à haut risque.



Les entreprises doivent prendre des mesures pour garantir un niveau suffisant de maîtrise de l'IA pour leur personnel et les tiers s'occupant du fonctionnement et de l'utilisation des systèmes d'IA pour leur compte ; autrement dit, elles seront tenues de former leurs collaborateurs, voire pour les systèmes d'IA utilisés pour le recrutement, de recourir au contrôle humain.

En effet, rappelons-nous du scandale Amazon (en 2018) : ce géant du E-commerce avait confié ses candidatures à un algorithme, mais il a dû désactiver cet IA, constatant, quelques années plus tard, qu'il discriminait les profils féminins !

- le système dit « à risque limité » tels que les chatbots RH (assistants virtuels), les outils de formation adaptative, certains outils de support à la décision non déterminants. Ces IA devront respecter un principe de transparence et d'information (l'utilisateur doit savoir qu'il interagit avec une IA) et un droit de refus / d'explication, le cas échéant.

- le système interdit dit « à risque inacceptable » : huit systèmes sont interdits en Europe, notamment, la notation sociale des salariés, le système de surveillance biométrique intrusive au travail, ou encore la manipulation

psychologique ou coercition via IA.

Notons également que le RGPD, applicable à toutes les entreprises françaises depuis le 25 mai 2018, imposent des directives relatives aux traitements de données personnelles utilisant des outils d'IA, notamment la transparence, la minimisation des données, l'absence de décision automatisée sans intervention humaine, la sécurité des données par la mise en place de chiffrement notamment, la limitation des accès, des audits réguliers, la tenue d'un registre de traitements...

UNE LÉGISLATION FRANÇAISE SPÉCIFIQUE

Outre ces réglementations européennes, plusieurs textes existants en droit français devront s'appliquer dans le déploiement de l'IA dans les entreprises :

- L'information des collaborateurs pour le recours à un dispositif de traitement automatisé de données pour prendre des décisions individuelles (article L1222-21 du Code du travail)

- La consultation des représentants du personnel (article L2312-8 du Code du travail).

Sur ce sujet, il a été récemment jugé que l'introduction d'un système d'IA devait donner lieu à une consultation

du CSE. Ainsi, le Tribunal judiciaire de Nanterre a suspendu le déploiement d'une série d'applications d'IA en « phase pilote » jusqu'à la clôture de la consultation du CSE estimant que cette phase dépassait la simple expérimentation nécessaire à la présentation d'un projet suffisamment abouti (TJ Nanterre, réf. 14 février 2025, ord. n°24/01457).

- L'évaluation des risques liés aux outils d'IA (pression algorithmique, surveillance, isolement) et l'intégration de ces outils dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (article L4121-1 du Code du travail).

- La formation des collaborateurs (article L6321-1 du Code du travail).

- L'obligation de négocier tous les 4 ans sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GEPP) et l'anticipation des évolutions professionnelles (L2241-1 du Code du travail)

Face à ces évolutions, nous invitons chaque entreprise à transformer ces enjeux en opportunités, en anticipant les risques juridiques, en élaborant des politiques internes conformes aux règles en vigueur, en adaptant leurs contrats et accords, et en structurant des stratégies RH autour de l'IA en fonction des spécificités de leur activité.

Des données qui interpellent

- ◆ **De 57 mn à 3 h** : Le temps de travail journalier que ferait économiser l'IA à ses utilisateurs, selon leur métier (*étude Artefact/Odoxa publiée le 7 février 2025*).

- ◆ **27 %** : La part de tâches actuellement effectuées par des actifs français qui pourraient être confiées à l'intelligence artificielle d'ici 2030 (*étude de l'Institut de l'Entreprise publiée en décembre 2024*).

- ◆ **22 %** : La part de salariés qui a déjà utilisé un outil d'IA dans le cadre professionnel. Et plus de la moitié ont utilisé l'IA sans en informer leur responsable hiérarchique (*Étude IFOP pour Learn-Things du 21 décembre 2023 au 3 janvier 2024*).

- ◆ **74 %** des salariés en France souhaitent une régulation de l'IA (*première édition de l'Observatoire de l'IA publiée le 15 janvier 2025*).

Électrique. Avec une augmentation de 30% en un an, le nombre de points de recharge disponibles sur le territoire a fait un bond en avant appréciable. Un effort à poursuivre.

160.000 bornes publiques de recharge



Une bonne nouvelle arrive rarement seule. Jamais les automobilistes roulant en voiture électrique ou en hybride rechargeable n'ont disposé d'autant de bornes de recharge ouvertes au public. Le 1^{er} mars, on en dénombrait exactement 159.963 pour 49.731 stations selon Avere-France, organisme chargé de la promotion de la mobilité électrique. Au cours des deux premiers mois de l'année, près de 1.500 nouvelles stations ont été ouvertes avec à la clé 5.269 points de recharge supplémentaires. Petit rappel pas inutile : en 2020, selon des promesses gouvernementales inconsidérées, on aurait dû disposer de 100.000 bornes. On en dénombrait moins du tiers. De quoi mieux mesurer l'effort accompli pour résorber ce retard colossal.

L'autre point positif majeur est la disponibilité de ces bornes. On est passé d'un taux de fonctionnement de 75% à 87%. Une différence notable. 45% étaient en service à 99% du temps et seulement 5% en rade pendant plus de 7 jours, soit un taux d'accès immédiat évalué à 95%. Indispensable pour rendre plus vivable le quotidien de ceux qui

ont choisi de passer à l'électrique et ne disposent pas de solution de recharge privée comme c'est souvent le cas dans les agglomérations.

Désormais, le réseau français compte 234 bornes pour 100.000 habitants avec une répartition assez inégale non seulement en fonction des régions, les départements, des zones rurales ou urbaines mais aussi du nombre de voitures électriques ou hybrides rechargeables en circulation. Selon Avere-France, on comptait en 2024 environ 1,3 millions de véhicules 100% électriques auxquels il convient d'ajouter quelque 700.000 hybrides rechargeables. Les besoins en bornes publiques sont-ils suffisamment couverts ? Dans l'absolu, on s'en rapproche. La réalité est complexe et difficile à appréhender, compte-tenu d'une couverture nationale disparate avec des zones bien pourvues et d'autres déficitaires.

Cependant, les données chiffrées permettent de constater que les points de charge publique sont loin d'être saturés avec moins d'une session de charge quotidienne par borne. Exemple : on en comptait 20,8 en moyenne pour le mois de février dernier. Il y a de la marge. Mais là encore,

les situations varient beaucoup d'un cas à l'autre.

CAP SUR LES 200.000 PRISES

Autre élément témoignant de la diversité des situations, les sites d'implantation de ces stations. Une écrasante majorité d'entre elles sont installées sur les zones de stationnement des commerces (46%) ou dans des parkings publics (33%) pour un total de plus de 121.000 bornes. 17% sont disponibles sur la voie publique, c'est très peu, et 5% dans les entreprises.

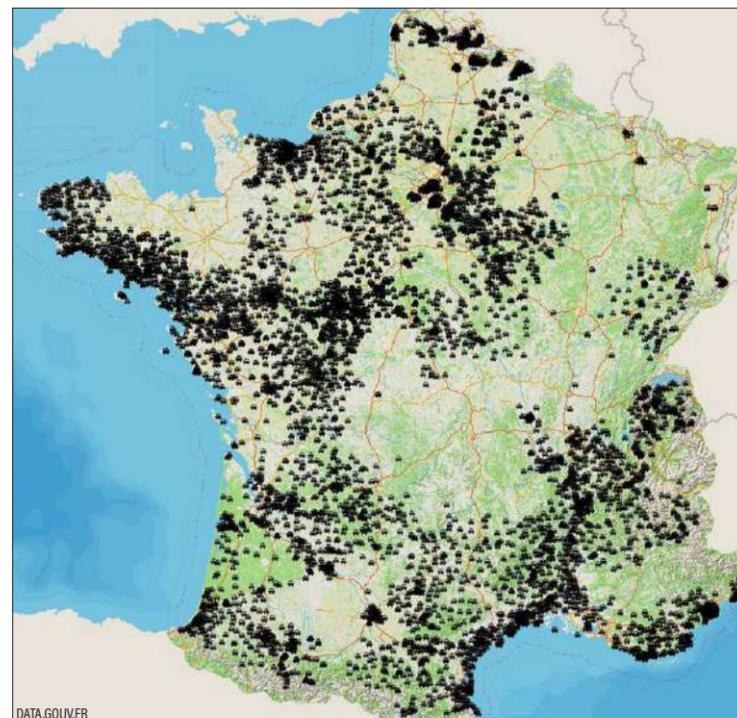
Si cette évolution rapide du nombre de points de recharge est positive, un point négatif demeure : la faible ou moyenne puissance des bornes. C'est le cas de 80% d'entre elles avec à la clé des temps d'immobilisation importants. Cela alors que les constructeurs automobiles commercialisent de plus en plus de modèles performants, susceptibles de faire le « plein » en moins d'une demi-heure ou de récupérer plusieurs centaines de kilomètres d'autonomie en dix minutes environ. Encore faudrait-il pouvoir utiliser pleinement ce potentiel. Mais il existe seulement 2.000 bornes de 50kW ou plus. Avec là encore d'importantes différences de disponibilité selon les régions.

D'un côté, la Corse où trouver un point de recharge rapide tient de la gageure et, de l'autre, la Bourgogne-Franche-Comté avec environ 30% du total du réseau.

En 2024, près de 37.000 points de recharge publique nouveaux ont été ouverts. Près de 3.000 par mois ! Ce rythme soutenu semble

maintenu depuis le début de l'année. Désormais cap sur les 200.000 bornes, objectif qui pourrait être atteint début 2026. De quoi supprimer un des freins majeurs à l'expansion de la mobilité électrique.

Dominique Marée



Fiscalité. Depuis le premier mars, les règles ont changé et les voitures d'occasion achetées à l'étranger sont désormais frappées d'une ponction progressive jusqu'à quinze ans d'âge.

Les occasions importées frappées par un malus alourdi

Acheter une occasion à l'étranger, une bonne affaire ? C'est de moins en moins certain avec l'évolution du barème du malus écologique s'appliquant lors de leur immatriculation en France. Non seulement, il suit l'évolution depuis le 1^{er} mars des nouvelles dispositions touchant les véhicules neufs, tant en matière d'émissions de CO² (avec un seuil de déclenchement abaissé à 113g/km et un maximum porté à 70.000 €), que de pénalités financières liées au poids, mais aussi d'une nouvelle grille spécifique pour les modèles d'occasion importés.

Jusqu'à lors, les choses étaient à peu près simples. Une décote de 10% était appliquée en fonction de l'âge de la voiture importée. Cela signifie qu'au bout de dix ans, les véhicules étaient exonérés de malus. Désormais, ils sont

taxés jusqu'à 15 ans en fonction d'une grille plus complexe, affectée de coefficients d'abattement progressifs, variant de 3% pour les modèles jusqu'à trois mois à 94% pour ceux de 169 à 180 mois. Petit bénéfice pour les voitures de moins de neuf mois qui auront droit à une petite réduction mais alourdissement généralisé pour toutes les autres. Notamment pour celles de 10 ans qui devront passer à la caisse et régler une taxe équivalente à 30 % de celle affectant le même modèle neuf. Même punition pour celles de 10 à 15 ans. Compte-tenu des seuils des barèmes avec des évolutions parfois de deux mois, parfois de cinq ou de onze selon l'âge de l'occasion, il est impératif avant de franchir le pas de vérifier où se situe le modèle qu'on envisage d'acquérir au-delà de nos frontières.

Les choses se compliqueront encore davantage avec le projet de mettre en place en 2027 une décote qui portera non seulement sur l'âge du véhicule mais aussi sur son kilométrage annuel. Plus le compteur affichera de kilomètres, plus importante sera la décote. Dès lors qu'il s'agit de taxer, la créativité française est sans limite.

Dominique Marée

C'est la fin de la décote de 10% appliquée en fonction de l'âge de la voiture importée.
Crédit : Freepik



circuit karting
dp
dijon prenois®
PISTES - ÉVÉNEMENTIEL

Réceptions
Séminaires
Conférences

Team building
Master Class

Privatisation
d'espaces
extérieurs...

Vivez la Dijon-Prenois
EXPÉRIENCE!

A votre écoute pour accompagner votre projet :

lionel.pereira@circuit-dijon-prenois.com • 03 80 35 32 22

www.circuit-dijon-prenois.com

+ de
1000m²
d'espaces réceptifs modulables

ouverts **TOUTE L'ANNÉE.**
ORGANISEZ
VOS ÉVÉNEMENTS
professionnels ou privés

© Tous droits réservés Circuit Dijon-Prenois®

SAS CB GRAPH' cograph.fr

Romain Carrier. Après avoir traversé une zone de turbulences, l'Auxerrois qui célèbre cette année le 15^e anniversaire de sa société de transport n'a rien perdu de sa hargne à dénoncer les absurdités d'un système. Encore moins, son esprit d'entrepreneur.

On the Road, again !



Selon un rapport de l'Arcep - l'autorité de régulation compétente - paru il y a quelques mois, ce ne sont pas moins de 1,6 milliard de colis qui ont été distribués en France en 2023. Un chiffre en perpétuelle augmentation qui, s'il reflète le dynamisme insolent du commerce en ligne, en dit long sur une société de consommation, déraisonnable, qui veut « tout et surtout, tout de suite ». Dernier maillon dans le processus d'achat dématérialisé, l'acheminement des derniers kilomètres est assuré par des sociétés sous-traitantes telles que ACL Transports, créées en 2010 par Romain Carrier. Le 1^{er} avril dernier, loin d'être une plaisanterie, ce dernier annonçait sur les réseaux sociaux mettre un terme à sept ans de collaboration avec Chronopost pour les livraisons sur le territoire. Une rupture vécue comme un nouveau départ par le chef d'entreprise tant le divorce semblait inéluctable. « Nous allons poursuivre le déploiement de notre propre réseau avec un service biquotidien dans l'Yonne et dans la Nièvre, et à la demande en France et en Europe, et équilibrer ainsi notre activité de sous-traitance avec les gros chargeurs. Nous allons renouer avec la philosophie initiale : la proximité, la qualité et la confiance. » Ces mots sont assumés avec conviction et détermination par un homme peu habitué à faire dans la demi-mesure. D'autant qu'après avoir demandé, en 2023, le placement de sa société de transport sous la protection du tribunal de commerce d'Auxerre et être tout juste sorti de la procédure de redressement, ce parfait autodidacte n'entend plus endosser le rôle du « pot de terre ». Pas vraiment dans son tempérament d'ailleurs. Lui qui, par le passé, n'a pas hésité à dévoiler le dessous des cartes en ouvrant les portes de son entrepôt aux caméras pour mettre en lumière le quotidien éprouvant de ses chauffeurs-livreurs, les aberrations d'un processus unique et la pression léonine dont pouvaient faire preuve certains de ses donneurs d'ordre.

Pour tenter de comprendre la passion qui anime Romain Carrier à défendre ces femmes et ces hommes qui servent, trop souvent, de victimes expiatoires à des clients intransigeants, il faut revenir aux années 2000. Arrivé à dix ans à Auxerre en provenance « d'un quartier difficile de Paris », il quitte l'école avant de passer le bac et fonde une famille à 20 ans à peine. En 2006, il entre dans une entreprise familiale de transport. À cette époque, les services de messagerie, de



A la tête de ACL Transports et de ACL Lavage avec son épouse, Romain Carrier cultive sa singularité avec malice. Crédit photo : JDP.

livraison de colis et de camions-taxis sont en plein essor. « J'ai commencé derrière le volant ! Le contact avec les clients et l'envie de se challenger chaque jour me plaisaient beaucoup. J'étais

« Être autodidacte n'empêche pas de faire preuve d'intelligence, celle notamment de savoir bien s'entourer. »

connu à Auxerre pour être celui qui aimait rendre service et j'ai très vite eu des responsabilités. » Avec son épouse, Céline « ma complice de toujours », il décide, quatre ans plus tard, de créer leur propre société de transport express. Elle, s'occupe de l'administratif et du commercial sur un coin de la table de salle à manger, lui, avale les kilomètres et sillonne la France et l'Europe. Le duo fonctionne à merveille. « Laisance relationnelle, la capacité de travail et la réputation d'être réglo dans les affaires m'ont ouvert des opportunités. » Ils recrutent un, puis deux, puis trois collaborateurs, jusqu'à compter 117 salariés répartis sur deux sites à Auxerre et Sens en 2022. En 2019, ils

implantent un bâtiment ultra-performant sur un terrain de 10.000 m² dans la Plaine des Isles avec 600 m² d'entrepôts, 520 m² de bureaux, dix portes de quai, un point de chargement poids-lourd et une plateforme technique. Ils y intègrent un drive point-relais qui, avec 250 à 280 véhicules par jour, est aujourd'hui l'un des plus importants de Bourgogne. « En quelques années, sous l'effet de la crise sanitaire, nous sommes passés de 800.000 à 4 M€ de chiffre d'affaires annuel. Nous étions devenus trop dépendants de Chronopost et notre croissance était mal maîtrisée. » Le tout accompagné de son lot « d'emmerdements » : casse véhicules, impayés, vols, turnovers et des pénalités pouvant s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros... « C'est comme conduire une Formule 1 alors que tu viens d'avoir le permis. Tout est allé trop vite. Tu peux passer les premiers virages mais les suivants... ».

LAVAGE PL HAUT-DE-GAMME

En 2019 toujours, Romain Carrier fait parler son instinct d'entrepreneur lorsqu'il a « une révélation » en emmenant la voiture de son épouse dans une banale station de lavage. Celle-ci n'est pas adaptée à ses véhicules, des petits four-

gons et des 20 m³ avec hayon, et encore moins aux véhicules hors gabarits. Son idée : créer une piste pour leur flotte et celle des autres transporteurs. « Céline m'a pris pour un fou mais elle m'a fait confiance ! ». Nait alors, sur le même site de la Plaine des Isles, ACL Lavage, une société de nettoyage haut-de-gamme

1986

Naissance le 22 juin à Évry (Essonne).

2010

Création d'ACL Transport.

2019

Création d'un bâtiment dans la Plaine des Isles et ouverture de ACL Lavage.

2023

Redressement judiciaire sous la protection du tribunal de commerce d'Auxerre.

2024

Fin de la période de redressement judiciaire.

2025

Déploiement du service propre ACL Transports Réseau.

où les prestations sont faites à la main. Résultat : le succès est fulgurant avec plus de 4.000 véhicules qui se pressent sur les pistes auxerroises en quatre ans. ACL Lavage fait même le buzz auprès de la communauté des routiers où certains influenceurs aux milliers de followers classent le service comme le meilleur d'Europe. Rien que ça !

« Re-staffée », l'activité stabilisée et l'entreprise restructurée « à taille humaine », ACL Transports emploie à présent 43 collaborateurs et compte une quarantaine de véhicules. La période de redressement judiciaire derrière lui, Romain Carrier poursuit sa route avec bravoure et le même sourire imperfectible, fort de ses fondamentaux retrouvés et « malgré un contexte économique trouble ». Dans son bureau où trônent des représentations de ses tatouages et flottent les notes de Jimmy Sax pour qui il voue une véritable admiration, le P-DG quelque peu atypique le confesse volontiers : « Cela a été un épisode difficile mais enrichissant où j'ai pu m'appuyer sur des personnes formidables qui m'ont énormément appris dans beaucoup de domaines, et surtout à gérer une entreprise de plusieurs millions d'euros de chiffre d'affaires... ».

STÉPHANE BOURDIER



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

